

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,
DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

Tableau de bord statistique 2020 de la décentralisation



Avec l'appui du Programme d'appui à la Composante Police du G5 Sahel

Décembre 2021

BURKINA FASO

-=====

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,
DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE**

Tableau de bord statistique 2020 de la décentralisation

Décembre 2021

AVANT-PROPOS

La disponibilité des informations statistiques sur les collectivités territoriales est capitale pour la formulation, la planification et la mise en cohérence des interventions publiques. C'est dans cette perspective que le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) publie le Tableau de Bord 2020 de la Décentralisation. Cette publication fait une analyse des principales données statistiques de la décentralisation au titre de l'année 2020.

Les données contenues dans ce document ont été collectées par la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du MATDS auprès des Collectivités Territoriales (CT), de certaines directions centrales du MATDS, des départements ministériels ayant des compétences transférées aux collectivités territoriales et de deux (02) institutions indépendantes à savoir la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et l'Assemblée Nationale (AN).

Ces données analysées portent sur les caractéristiques socio-économiques des CT, les élus locaux, le personnel des CT, les finances locales, la santé, l'éducation, la culture, les sports et loisirs, l'eau et l'assainissement et la coopération décentralisée.

Ce présent Tableau de bord statistique sert de base de mesure des efforts consentis et des résultats atteints dans le cadre de la décentralisation. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui permettra aux décideurs publics de mieux appréhender les forces et les faiblesses de la décentralisation ainsi que les défis à relever pour une décentralisation de qualité.

C'est l'occasion pour le ministère d'exprimer sa profonde gratitude et ses sincères remerciements à tous les acteurs dont les contributions ont permis l'élaboration et la publication de ce Tableau de bord.

Le ministère reste dans l'espoir que ce document répondra aux attentes de ses utilisateurs et constituera un outil d'aide au développement.

En dépit des efforts consentis par les acteurs pour produire un document de qualité, des imperfections pourraient subsister. A cet égard, le ministère réaffirme son entière disponibilité à recueillir toutes les observations et suggestions pertinentes susceptibles d'améliorer la qualité des prochaines éditions.



**Le Secrétaire Général chargé de
l'expédition des affaires courantes**

Edgard Sié SOU

Administrateur Civil
Commandeur de l'Ordre de l'Etoile

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
Sommaire	7
Sigles et abréviations	8
Liste des graphiques	9
Liste des tableaux.....	11
Démarche méthodologique	12
Résumé exécutif.....	13
I. Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire.....	16
II. Elus locaux et fonctionnement des organes délibérants.....	22
III. Personnel des collectivités.....	28
IV. Finances locales.....	32
V. Santé	40
VI. Education	44
VII. Culture, sports et loisirs :.....	46
VIII. Eau et assainissement	48
IX. Coopération décentralisée.....	50
X. Infrastructures marchandes	52
Glossaire	58

Sigles et abréviations

ADCT	: Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales ;
AEPS	: Adduction d'eau potable simplifiée ;
AN	: Assemblée nationale ;
CENI	: Commission électorale nationale indépendante ;
CLAC	: Centre de lecture et d'animation culturelle ;
COOPEL	: Coopératives d'électricité ;
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale ;
CT	: Collectivité territoriale ;
DGCT	: Direction Générale des collectivités territoriales ;
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles ;
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie ;
MATD	: Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ;
MAX	: Maximun ;
ME	: Maïeuticien d'Etat ;
MIN	: Minimum ;
MJC	: Maison des jeunes et de la culture ;
MS	: Ministère de la santé ;
Na	: Non applicable ;
Nd	: Non disponible ;
OMS	: Organisation mondiale de la santé ;
ONEA	: Office national de l'eau et de l'assainissement ;
PEM	: Point d'eau moderne ;
PNDES	: Plan national de développement économique et social ;
PTF	: Partenaire technique et financier ;
Quart	: Quartile ;
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation ;
RMAT	: Rayon moyen d'action théorique ;
SFE	: Sage femme d'Etat ;
SONABEL	: Société nationale d'électricité du Burkina Faso ;
TB	: Tableau de bord.

Liste des graphiques

Graphique 1 : Situation d'occupation du siège des CT par région.....	16
Graphique 2 : Situation d'occupation du siège par type de CT.....	16
Graphique 3 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'eau par région.....	16
Graphique 4 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'eau par type de CT.....	16
Graphique 5 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'électricité par région.....	16
Graphique 6 : Situation des collectivités selon l'accès à l'électricité au niveau du siège par type de CT.....	16
Graphique 7 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'électricité et selon le type de commune.....	18
Graphique 8 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'électricité et selon la région.....	18
Graphique 9 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'eau potable et selon le type de communes.....	18
Graphique 10 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'eau potable et selon la région.....	18
Graphique 11 : Répartition des élus locaux des communes rurales issus des élections municipales de 2016 par groupe d'âge et selon le sexe (en %).....	22
Graphique 12 : Répartition des élus locaux des communes urbaines issus des élections municipales de 2016 en par groupe d'âge et selon le sexe (en %).....	22
Graphique 13 : Répartition des élus locaux des CT issus des élections municipales de 2016 en fonction du groupe d'âge et selon le sexe (en %).....	22
Graphique 14 : Répartition des élus locaux issus des élections municipales de 2016 selon le sexe.....	22
Graphique 15 : Répartition des élus locaux selon le niveau d'instruction et le type de commune en 2020.....	22
Graphique 16 : Répartition des élus locaux selon le secteur d'activité et le type de commune en 2020.....	22
Graphique 17: Proportion des élus locaux occupant les postes de responsabilité selon l'âge.....	24
Graphique 18 : Proportion des communes ayant tenu toutes les quatre sessions ordinaires en 2019 et 2020	26
Graphique 19 : Taux de participation des conseillers municipaux aux sessions ordinaires en 2019 et 2020	26
Graphique 20: Taux de participation des conseillers régionaux aux sessions ordinaires en 2019 et 2020.....	26
Graphique 21 : Répartition du personnel des CT en 2020 selon le type de CT.	28
Graphique 22 : Répartition du personnel des CT en 2020 par groupe d'âge et selon le genre (%).....	28
Graphique 23 : Répartition du personnel des communes en 2020 par groupe d'âge et selon le genre (en %).	28
Graphique 24 : Répartition du personnel des régions en 2020 par groupe d'âge et selon le genre (%).....	28
Graphique 25 : Evolution du personnel des CT selon le genre (en %) de 2012 à 2020.....	28
Graphique 26 : Evolution du personnel des CT selon le statut (en %) en 2019 et 2020.....	28
Graphique 27 : Répartition des recettes totales par type de CT (en %).	32
Graphique 28 : Proportion des communes urbaines et parts cumulées des recettes totales.....	34
Graphique 29 : Proportion des collectivités régions et parts cumulées des recettes totales.	34
Graphique 30 : Proportion des communes rurales et cumulées des recettes totales.....	34
Graphique 31 : Répartition des CT en fonction du ratio recettes propres sur recettes totales en pourcentage	34
Graphique 32 : Répartition des communes par tranche de recettes réelles totales par habitant (en FCFA).....	34
Graphique 33 : Répartition des CT par tranche du Concours financier des PTF en 2020 (millions de FCFA).....	36
Graphique 34 : Répartition des CT par tranche de subvention de l'ADCT accordée en 2020 (millions de FCFA).....	36
Graphique 35 : Proportion des communes par tranche de dépenses totales (millions de FCFA) en 2020.....	38
Graphique 36 : Proportion des CT par tranche de dépenses de fonctionnement en million de FCFA en 2020	38
Graphique 37 : Proportion des CT par tranche de dépenses d'investissement en 2018.....	38
Graphique 38 : Proportion des dépenses des collectivités territoriales par nature en 2020.....	38
Graphique 39 : Evolution du rayon moyen d'action théorique par CSPS de 2012 à 2020.....	40
Graphique 40 : Répartition des communes par tranche du rayon moyen d'action théorique des CSPS (%) en 2020.....	40
Graphique 41 : Evolution de la population moyenne par CSPS de 2012 à 2020.....	40

Graphique 42 : Répartition des communes en fonction du nombre de CSPS non fonctionnels en 2020 (en %)	
.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 43 : Répartition des communes par nombre d'habitants par infirmier en 2018 (en %)	42
Graphique 44 : Répartition des communes par nombre d'habitants par SFE/ME en 2018 (en %)	42
Graphique 45 : Evolution du ratio population scolarisable par salle de classe de 2014 à 2020	44
Graphique 46 : Répartition des communes selon le ratio population scolarisable par classe en 2020 en %	44
Graphique 47 : Evolution du ratio élèves/classe par le type de CT de 2014 à 2020	44
Graphique 48 : Répartition des Communes selon le ratio élèves/classe en 2020 (en %)	44
Graphique 49 : Répartition des communes en fonction du nombre de CLAC en 2020 (en %)	46
Graphique 50 : Répartition des communes en fonction du nombre de MJC en 2020 (en %)	46
Graphique 51 : Répartition des communes en fonction du nombre de musée en 2020 (en %)	46
Graphique 52 : Répartition des communes en fonction du nombre de sites et monuments en 2020 (en %)	46
Graphique 53 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural selon le type de commune	48
Graphique 54 : Répartition des communes en fonction du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 2020 (%)	48
.....	
Graphique 55 : Evolution du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural par type de communes	48
Graphique 56 : Répartition des communes rurales en fonction du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural (%)	48
Graphique 57: Répartition des blocs de latrines par type d'endroit	48
Graphique 58 : Proportion de CT selon le nombre de coopérations décentralisées entretenues en 2020	50
Graphique 59 : Proportion des coopérations décentralisées selon le type de coopération en 2020	50
Graphique 60 : Pourcentage de communes ayant au moins une coopération décentralisée selon les régions en 2020	50
Graphique 61 : Proportion des coopérations décentralisées selon le continent en 2020	50

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2020 par type de commune et par région	20
Tableau 2 : Proportion des communes disposant d'un plan de développement en cours d'exécution en 2020 par type de commune et par région	20
Tableau 3 : Proportion des femmes dans les postes de responsabilité par type de CT et par région en 2020	24
Tableau 4 : Proportion des régions selon le nombre de sessions ordinaires tenues	26
Tableau 5 : Effectif moyen du personnel des CT en 2020	28
Tableau 6 : Age moyen du personnel des CT en 2020	28
Tableau 7 : Nombre de communes disposants d'un service de police municipale par région	30
Tableau 8 : Nombre moyen d'agent de la police municipale par communes et par région	30
Tableau 9 : Recettes totales des communes urbaines	32
Tableau 10 : Recettes totales des communes rurales	32
Tableau 11 : Recettes totales des régions	32
Tableau 12 : Evolution des appuis financiers aux CT	36
Tableau 13 : Evolution des dépenses des CT	38
Tableau 14 : Repartition des blocs de latrines par région	48
Tableau 15 : Nombre moyen de marché par type de commune et par région	52
Tableau 16 : Proportion des marchés avec latrines par type de commune et par région	52
Tableau 17 : Nombre de communes pour un marché à bétail par région et par type de commune	54
Tableau 18 : Proportion des marchés à bétail avec latrine par région et par type de commune	54
Tableau 19 : Nombre moyen de boutique de rue par type de commune et par région	56
Tableau 20 : Nombres d'abattoirs et abattoirs avec latrine par type de communes et par région	56

Démarche méthodologique

Le tableau de bord statistique 2020 de la décentralisation synthétise les données de l'annuaire statistique 2020 de la décentralisation. Son élaboration a suivi un long processus méthodique.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- Échanges et travaux techniques sur le choix des indicateurs à ajouter aux indicateurs du TB 2018 avec les acteurs de la décentralisation ;
- Élaboration d'une version provisoire du TB ;
- Organisation d'un atelier de validation du TB.

La principale source des données du tableau de bord est l'annuaire statistique 2020 de la décentralisation.

L'élaboration du tableau de bord statistique 2020 de la décentralisation a connu quelques difficultés liées notamment à l'insuffisance de moyens financiers pour les activités de production statistique.

Résumé exécutif

Le Tableau de bord statistique 2020 de la décentralisation présente la situation des principaux éléments de l'annuaire statistique. Il fait l'analyse des indicateurs de la décentralisation regroupés en dix thématiques : (i) Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire, (ii) Elus locaux et fonctionnement des organes délibérants, (iii) Personnels des CT, (iv) Finances locales, (v) Santé, (vi) Education, (vii) Culture, sports et loisirs, (viii) Eau et assainissement, (ix) Coopération décentralisée, (x) Infrastructures marchandes.

i. Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire

En 2020, 87% des CT sont propriétaires des locaux abritant leurs sièges. 20% des sièges des CT sont sans dispositif d'accès à l'eau potable et 0,5% ne sont pas alimentés en l'électricité.

Les communes n'ayant pas de réseau de distribution d'eau ou d'électricité sont uniquement des communes rurales. 97,8% des communes urbaines et 76% des communes rurales utilisent le réseau de la SONABEL comme principale source de distribution d'électricité. Pour ce qui est de la distribution de l'eau, 91,3% des communes urbaines utilisent le réseau ONEA par contre 84,3% des communes rurales utilisent les AEPS.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, en 2020, 36,2% des communes disposent d'un plan d'aménagement du territoire et 42,6% ont un plan de développement en cours.

ii. Elus locaux et fonctionnement des organes délibérants

Parmi les élus locaux de la mandature 2016, 87% sont des hommes. En 2020, la moyenne d'âge des élus est de 44 ans et 46,3% ne sont pas alphabétisés. Trois cinquièmes des élus locaux sont des agriculteurs (63%). Dans les communes urbaines, les agriculteurs représentent 59,2% des élus locaux contre 65,4% dans les communes rurales.

Les femmes occupent 7,6% des postes de responsabilités au sein des conseils de collectivités territoriales.

En 2020, 41,3% des communes et 53,8% des régions tiennent leurs quatre sessions ordinaires avec des taux de participation respectifs de 83 et 69,3%.

iii. Personnels des CT

Le nombre moyen d'agent par type de CT est de 28 dans les communes urbaines, 7 dans les régions et 3 dans les communes rurales. L'âge moyen du personnel est de 40 ans.

Quarante (40) communes disposent d'un service de police municipal avec une moyenne de 30 agents par communes.

iv. Finances des collectivités

En dehors des communes à statut particulier, les recettes totales des CT augmentent de 25,5% en 2020 par rapport à 2019. Les recettes totales des communes à statut particulier connaissent aussi une croissance de 3,8% par rapport à 2019 et représentent 20,8% des recettes totales des CT.

Le montant moyen de l'appui financier des PTF par CT est de 60 millions en 2020. Ce montant a doublé entre 2019 et 2020 soit une variation de 118%. En outre, le montant moyen des dotations financières de l'Etat aux CT hors transferts liés aux compétences augmente de 54% par rapport à 2019.

En 2020, la moyenne des dépenses totales s'élève à 322 millions par CT. Ce montant croît de 31% par rapport à 2019. Les dépenses moyennes des CT au fonctionnement et aux investissements sont respectivement de 174 et 183 millions en 2020 et connaissent des augmentations respectives de 8% et de 46% par rapport à 2019.

v. Santé

En 2020 le RMT est de 6,2 Km, les populations de 37% des communes parcourent entre 0 et 5 km pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche.

Le nombre d'habitants par CSPA est de 9 617. Aussi, 40% des communes (38% des communes rurales et 50% des communes urbaines) ont au moins un CSPA non fonctionnel en 2020. 58% des communes rurales et 75% des communes urbaines respectent la norme de l'OMS de 5000 habitants pour un infirmier

vi. Education

Entre 2018 et 2020, la population scolarisable par salle de classe s'est dégradée passant de 85 à 91. Par contre, le ratio élèves par classe de 47 en 2020 est constant depuis 2014. Ce ratio est de 50 au niveau des communes urbaines et de 46 au niveau des communes rurales.

vii. Culture, sports et loisirs

En 2020, la majeure partie des communes rurales ne disposent pas de CLAC, de musées et de sites et monuments. Elles représentent respectivement 83%, 96% et 81%. Pour les communes urbaines, ces proportions sont de 16%, 78% et 49% dans le même ordre. De plus, 62% des communes ne disposent pas de maisons de jeunes et de la culture.

viii. Eau et assainissement

Entre 2011 et 2020 le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a évolué. Il est passé de 60,5 en 2011 à 73,3 en 2020. Sur la même période, le taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural est en progrès.

En 2020, 1 468 blocs de latrines sont enregistrés avec une moyenne de 4 blocs par communes. 66% de ces blocs sont dans les écoles.

ix. Coopération décentralisée

En 2020, 18% de CT ont des relations de coopération décentralisée. Selon le type de coopération, le jumelage est le plus entretenu et représente 43% des coopérations.

L'Europe occupe la plus grande proportion des coopérations décentralisées selon le continent soit 51%.

x. Infrastructures marchandes

En 2020, le nombre moyen des marchés par communes est de 4. Aussi, 30% des marchés sont équipés de latrines.

On enregistre en moyenne une commune pour un marché à bétail en 2020 au niveau national. 48% de ces marchés ont des latrines.

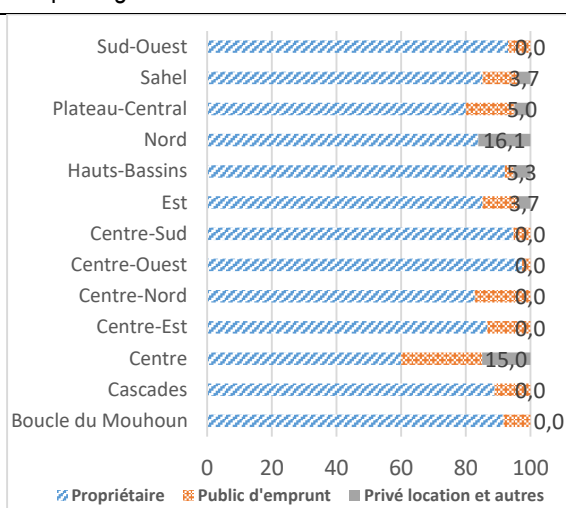
En 2020, la moyenne de boutiques de rue est de 40 par commune. Cette moyenne est de 88 pour les communes urbaines et de 32 pour les communes rurales.

Pour ce qui est des abattoirs, on enregistre un abattoir pour deux communes en moyenne. Seules les communes de la région du centre ont chacune en moyenne un abattoir.

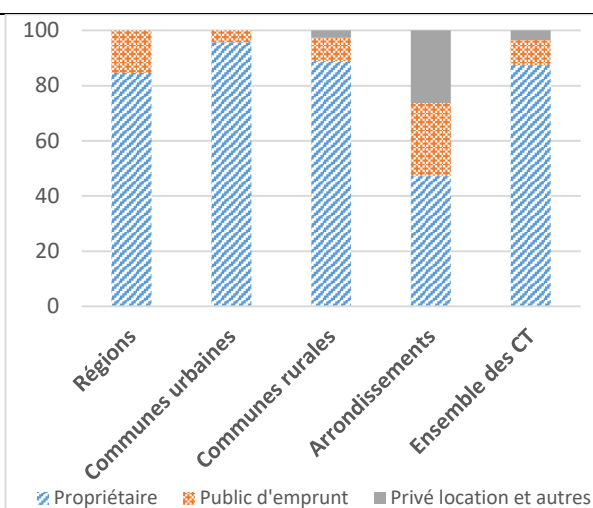
I. Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire

Caractéristiques du siège de la collectivité territoriale

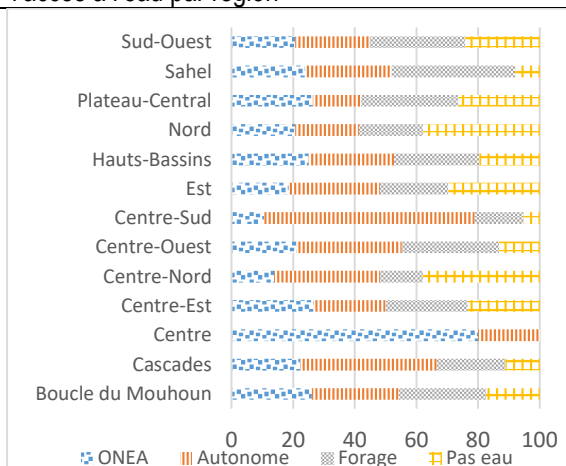
Graphique 1 : Situation d'occupation du siège des CT par région



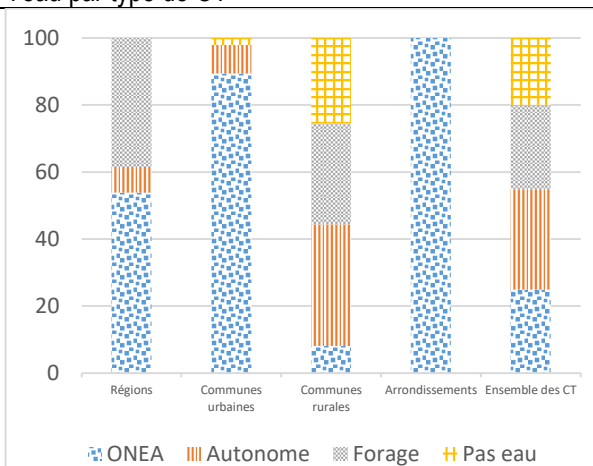
Graphique 2 : Situation d'occupation du siège par type de CT



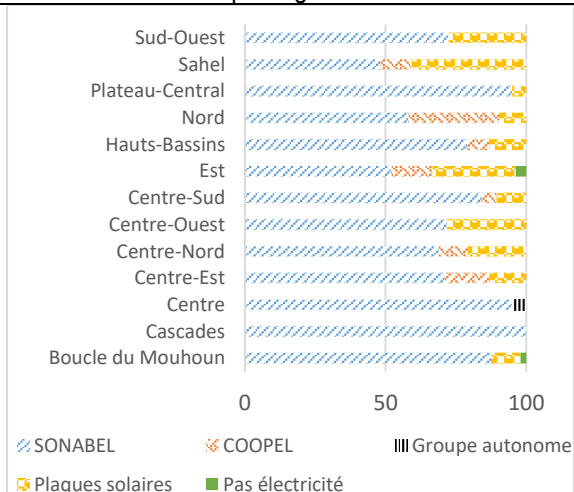
Graphique 3 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'eau par région



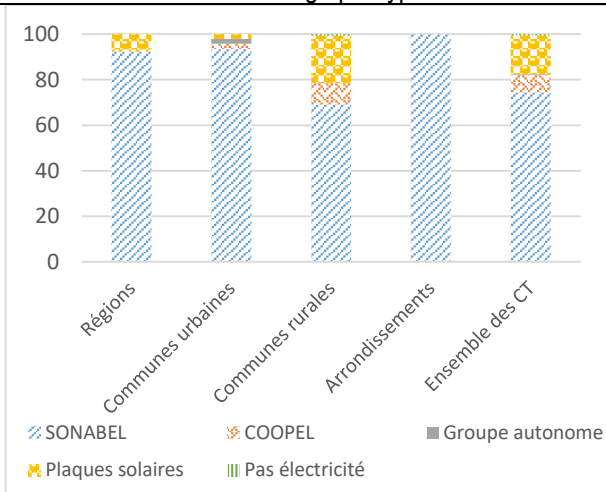
Graphique 4 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'eau par type de CT



Graphique 5 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'électricité par région



Graphique 6 : Situation des collectivités selon l'accès à l'électricité au niveau du siège par type de CT



Points saillants :

- 88% des CT propriétaires des locaux abritant leurs sièges ;
- 20% des CT sans accès à l'eau à leurs sièges ;
- 0,5% des CT sans accès à l'électricité à leurs sièges.

Commentaire

En 2020, 88% des collectivités sont propriétaires des locaux abritant leurs sièges. Les régions du Centre-Ouest et du Centre-Sud ont respectivement 97,4 et 94,7% de leurs CT propriétaires des locaux abritant leurs sièges. Dans la région du Centre, 40% des sièges des CT sont des bâtiments d'emprunt ou privés de location.

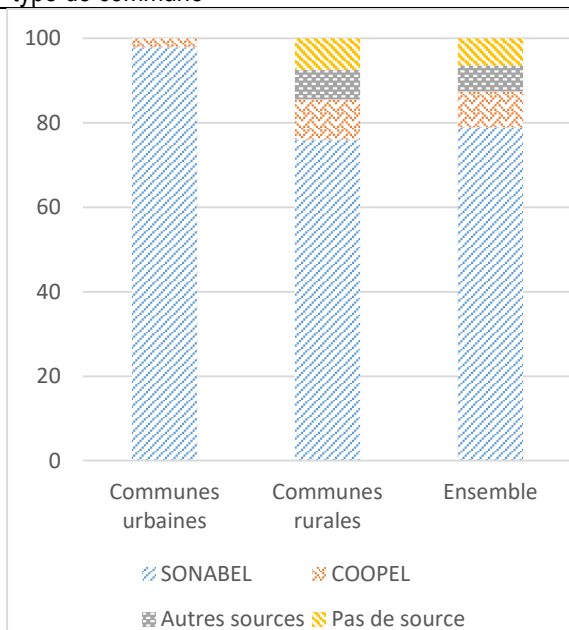
Selon le critère de « l'accès à l'eau » au niveau du siège, 20,3% des CT n'ont pas d'eau. Cette situation concerne 25,5% des communes rurales et 2,1% des communes urbaines. Les régions du Nord et du Centre-Nord ont chacune 38% des CT qui n'ont pas accès à l'eau au niveau de leurs sièges.

Pour ce qui est de l'accès à l'électricité au niveau du siège, 0,5% des CT n'ont pas accès à l'électricité. Selon la région, l'Est et la Boucle du Mouhoun ont respectivement 3,7 et 2,1% de leurs CT qui n'ont pas accès à l'électricité au niveau de leurs sièges.

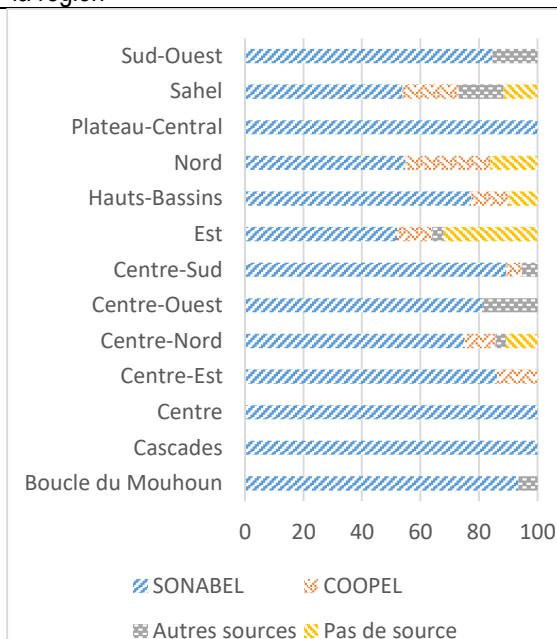
Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Principales sources d'accès à l'eau et l'électricité dans la commune

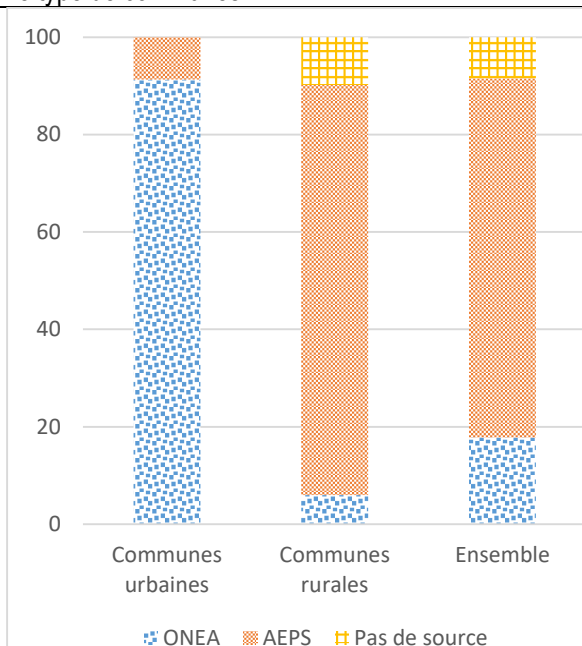
Graphique 7 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'électricité et selon le type de commune



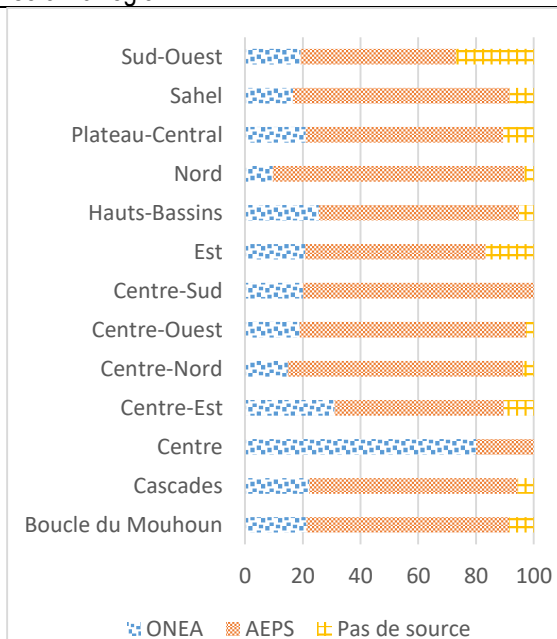
Graphique 8 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'électricité et selon la région



Graphique 9 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'eau potable et selon le type de communes



Graphique 10 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'eau potable et selon la région



Points saillants :

- Toutes les communes urbaines disposent de sources principales d'eau et d'électricité ;
- Absence de source principale d'électricité dans 6,4% des communes ;
- Manque de principale source de distribution d'eau potable dans 8,4% des communes.

Commentaire

En 2020, 7,4% des communes rurales ne disposent pas de source principale d'électricité. Ces communes représentent 6,4% de l'ensemble des communes du Burkina. Dans les communes urbaines, seuls les réseaux SONABEL et COOPEL sont utilisés avec des taux respectifs de 97,8 et 2,2%. Au niveau régional, l'Est et le Nord enregistrent les plus grandes proportions de communes ne disposant pas de source principale d'électricité avec respectivement 32 et 16,1%.

Selon la source de distribution d'eau, 8,4% des communes n'en disposent pas. Toutes les communes urbaines ont au moins une source de distribution d'eau, soient 91,3% qui utilisent le réseau ONEA et 8,7% les AEPS. Les régions du Sud-Ouest et de l'Est enregistrent les plus grandes proportions de communes ne disposant de sources principales de distribution d'eau avec respectivement 26,9 et 16,7%.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Collectivités territoriales disposant de plan locaux d'aménagement

Tableau 1 : Proportion des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2020 par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Répondants	
				Rurale	Urbaine
Boucle du Mouhoun	33,3	33,3	33,3	95,1	100,0
Cascades	42,9	66,7	47,1	100,0	100,0
Centre	16,7	100,0	28,6	100,0	100,0
Centre-Est	41,7	83,3	50,0	100,0	100,0
Centre-Nord	28,0	100,0	35,7	100,0	100,0
Centre-Ouest	33,3	50,0	35,1	97,1	100,0
Centre-Sud	25,0	66,7	31,6	100,0	100,0
Est	28,6	60,0	34,6	95,5	100,0
Hauts-Bassins	17,2	100,0	22,6	96,7	66,7
Nord	37,0	75,0	41,9	100,0	100,0
Plateau-Central	37,5	33,3	36,8	94,1	100,0
Sahel	22,7	75,0	30,8	100,0	100,0
Sud-Ouest	34,8	75,0	40,7	95,8	100,0
National	31,2	66,7	36,2	97,7	98,0

Tableau 2 : Proportion des communes disposant d'un plan de développement en cours d'exécution en 2020 par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Répondants	
				Rurale	Urbaine
Boucle du Mouhoun	53,7	66,7	55,3	100,0	100,0
Cascades	28,6	66,7	35,3	100,0	100,0
Centre	83,3	100,0	85,7	100,0	100,0
Centre-Est	16,7	83,3	30,0	100,0	100,0
Centre-Nord	36,0	100,0	40,7	100,0	66,7
Centre-Ouest	50,0	100,0	55,3	100,0	100,0
Centre-Sud	6,7	0,0	5,6	93,8	100,0
Est	47,6	60,0	50,0	95,5	100,0
Hauts-Bassins	59,3	100,0	60,7	90,0	33,3
Nord	44,4	75,0	48,4	100,0	100,0
Plateau-Central	18,8	66,7	26,3	94,1	100,0
Sahel	38,1	50,0	40,0	95,5	100,0
Sud-Ouest	13,0	50,0	18,5	95,8	100,0
National	38,8	67,4	42,6	97,4	93,9

Points saillants :

- 36,2% des communes disposent d'un plan d'aménagement en 2020 ;
- Un plan de développement en cours d'exécution dans 42,6% des communes en 2020.

Commentaire

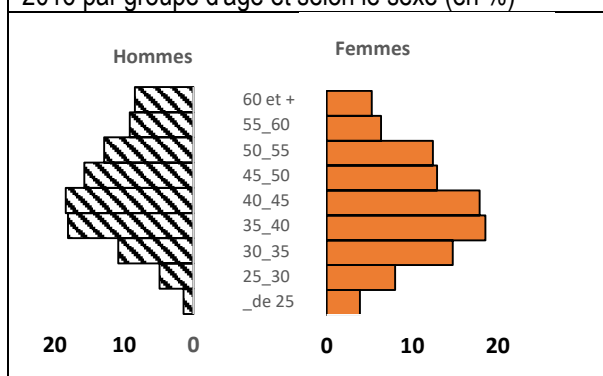
En 2020, 36,2% des communes disposent d'un plan d'aménagement du territoire composés de 66,7% de communes urbaines et 31,2% de communes rurales. Huit régions ont une proportion de communes avec un plan d'aménagement du territoire inférieure à la moyenne nationale. Toutes les communes urbaines des régions du Centre, du Centre-Nord et des Hauts-Bassins disposent d'un plan d'aménagement du territoire.

67,4% des communes urbaines et 38,8% des communes rurales ont des plans de développement en cours d'exécution. Aucune commune urbaine de la région du Centre-Sud ne dispose d'un plan de développement en cours d'exécution en 2020. Six régions ont une proportion de communes avec un plan de développement supérieure à la moyenne nationale qui est de 42,6%.

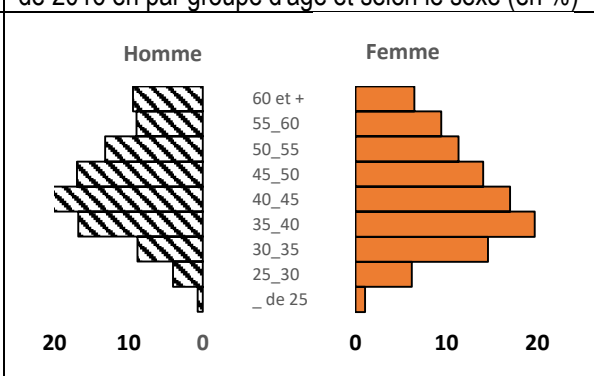
Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

II. Elus locaux et fonctionnement des organes délibérants

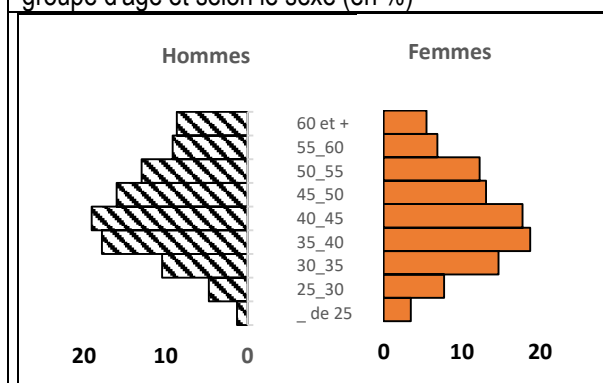
Graphique 11 : Répartition des élus locaux des communes rurales issus des élections municipales de 2016 par groupe d'âge et selon le sexe (en %)



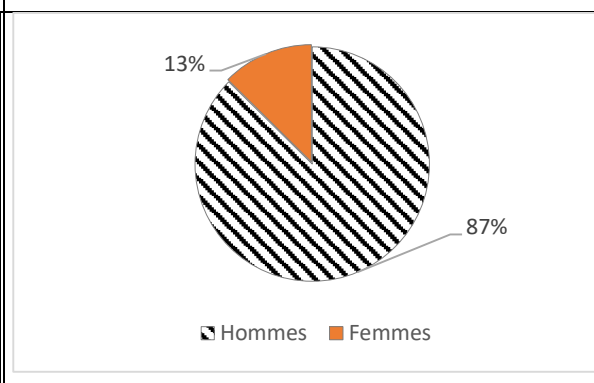
Graphique 12 : Répartition des élus locaux des communes urbaines issus des élections municipales de 2016 en par groupe d'âge et selon le sexe (en %)



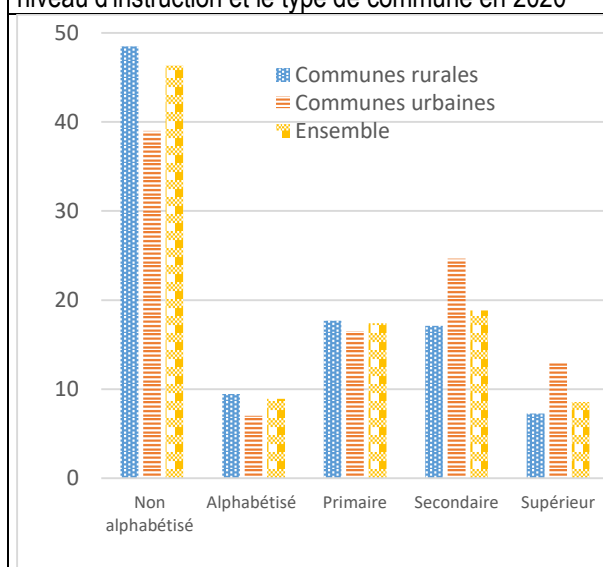
Graphique 13 : Répartition des élus locaux des CT issus des élections municipales de 2016 en fonction du groupe d'âge et selon le sexe (en %)



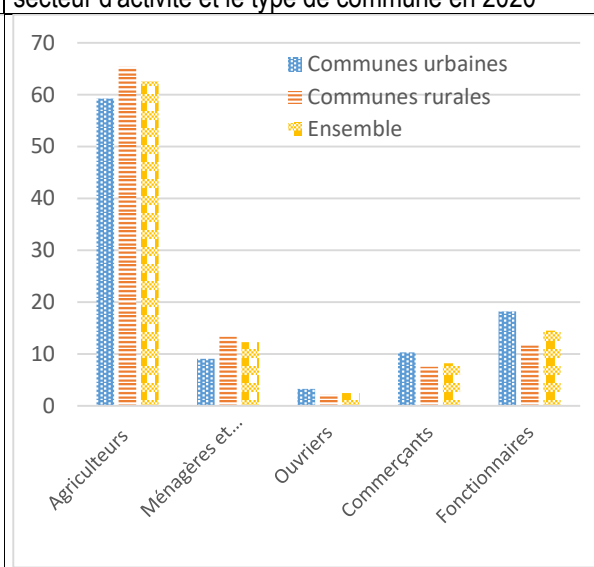
Graphique 14 : Répartition des élus locaux issus des élections municipales de 2016 selon le sexe



Graphique 15 : Répartition des élus locaux selon le niveau d'instruction et le type de commune en 2020



Graphique 16 : Répartition des élus locaux selon le secteur d'activité et le type de commune en 2020



Points saillants :

- Même structure des âges des élus locaux issus des élections de 2016 selon le sexe ;
- 87% des élus locaux issus des élections de 2016 sont des hommes ;
- 46,3% des élus locaux non instruits en 2020 ;
- 62,6% des élus locaux agriculteurs.

Commentaire

Le nombre des élus locaux de la mandature 2016 est de 19 225 soit 660 élus de plus qu'en 2012. Parmi eux, 87% sont des hommes. La structure par âges est semblable quel que soit le type de collectivité et le sexe. La moyenne d'âge des élus est de 44 ans et 50% ont un âge compris entre 37 et 51 ans.

Dans l'ensemble des communes 46,3% des élus locaux ne sont pas alphabétisés en 2020. Dans les communes rurales les non alphabétisés représentent 48,5% des élus locaux, ceux des niveaux primaires et secondaire représentent respectivement 17,7 et 17,1%. Dans les communes urbaines 39% des élus locaux ne sont pas alphabétisés et ceux du secondaire représentent 24,7%.

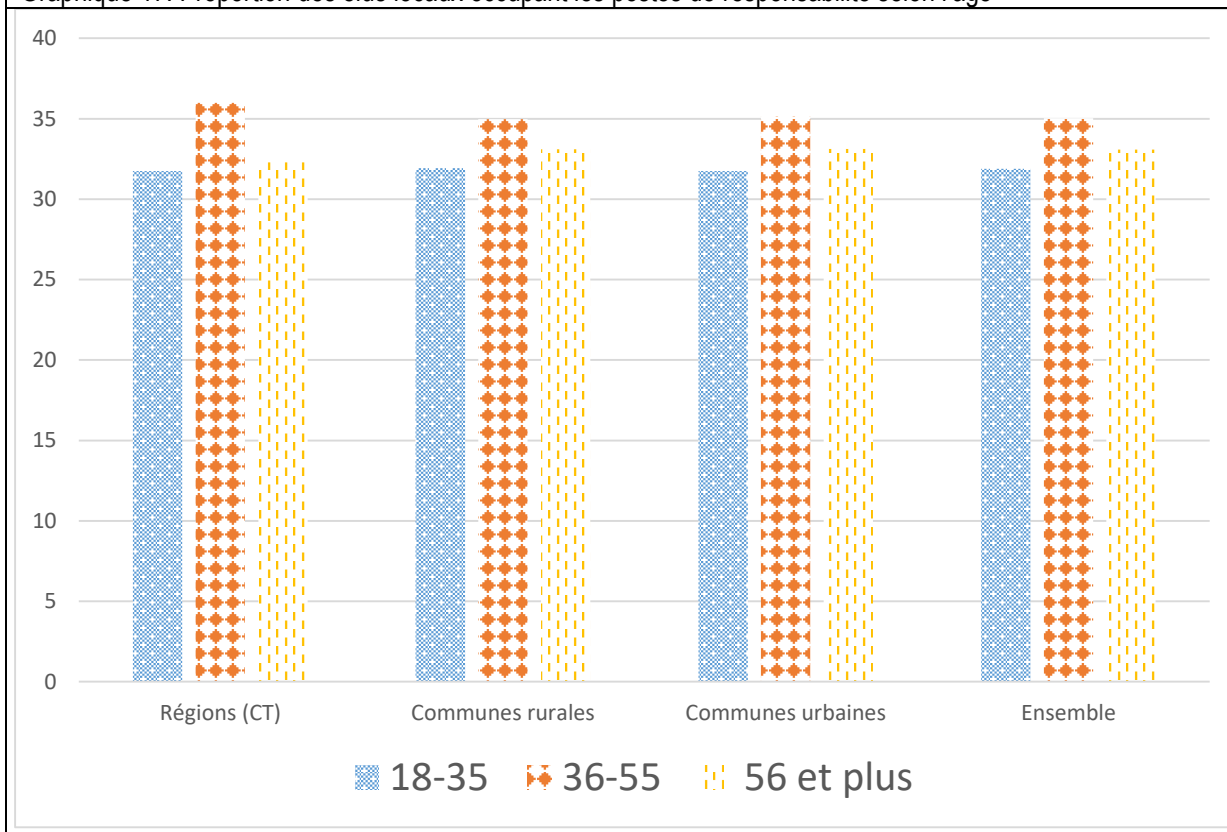
63% des élus locaux sont des agriculteurs et 14% sont des fonctionnaires. Dans les communes urbaines, les agriculteurs représentent 59,2% des élus locaux et les fonctionnaires 18% tandis que dans les communes rurales, on enregistre 65,4% d'agriculteurs suivis de 13,3% de ménagères et autres professions.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Tableau 3 : Proportion des femmes dans les postes de responsabilité par type de CT et par région en 2020

Région	Régions	Communes rurales	Communes urbaines	Ensemble
Boucle du Mouhoun	0,0	9,7	5,9	9,0
Cascades	0,0	5,4	0,0	4,1
Centre	50,0	16,1	0,0	17,1
Centre-Est	0,0	1,4	5,9	2,2
Centre-Nord	25,0	8,9	28,6	11,1
Centre-Ouest	0,0	13,0	0,0	12,0
Centre-Sud	0,0	2,1	12,5	3,4
Est	0,0	5,4	25,0	8,6
Hauts-Bassins	0,0	3,4	12,5	4,1
Nord	0,0	16,5	27,8	17,2
Plateau-Central	50,0	8,5	0,0	8,6
Sahel	0,0	0,0	0,0	0,0
Sud-Ouest	0,0	7,5	9,1	7,4
National	7,0	7,2	10,0	7,6

Graphique 17: Proportion des élus locaux occupant les postes de responsabilité selon l'âge



Points saillants :

- 7,6% des postes de responsabilité dans les organes délibérants des CT occupés par les femmes ;
- Pas de femmes dans les postes de responsabilité dans les CT de la région du Sahel ;
- Même structure des âges des élus occupant les postes de responsabilité dans les différents types de CT.

Commentaire

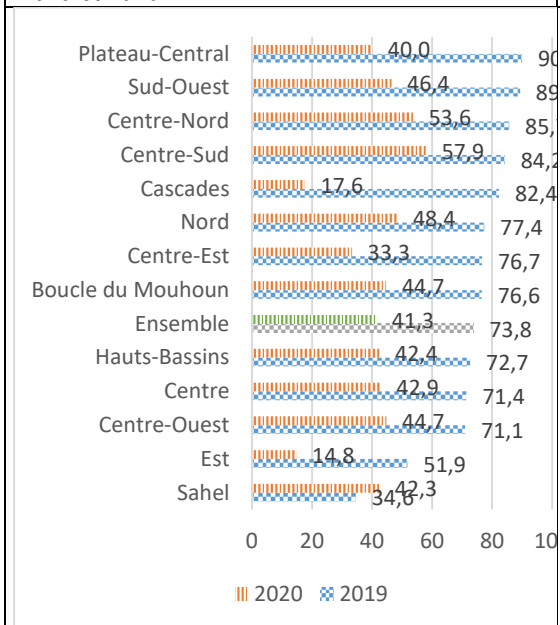
En 2020, la proportion des femmes dans les postes de responsabilité est de 7% dans les régions, 7,2% dans les communes urbaines et 10% dans les communes rurales. Les régions du Nord et du Centre observent les plus grandes proportions de femmes dans les postes de responsabilité avec respectivement 17,2 et 17,1%.

La structure par âge des élus locaux occupant les postes de responsabilité fait ressortir une similarité quel que soit le type de collectivité.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Fonctionnement des organes délibérants

Graphique 18 : Proportion des communes ayant tenu toutes les quatre sessions ordinaires en 2019 et 2020



Graphique 19 : Taux de participation des conseillers municipaux aux sessions ordinaires en 2019 et 2020

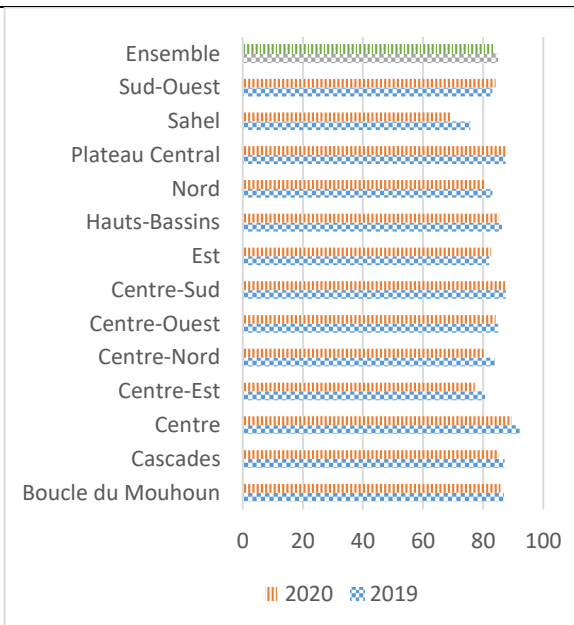
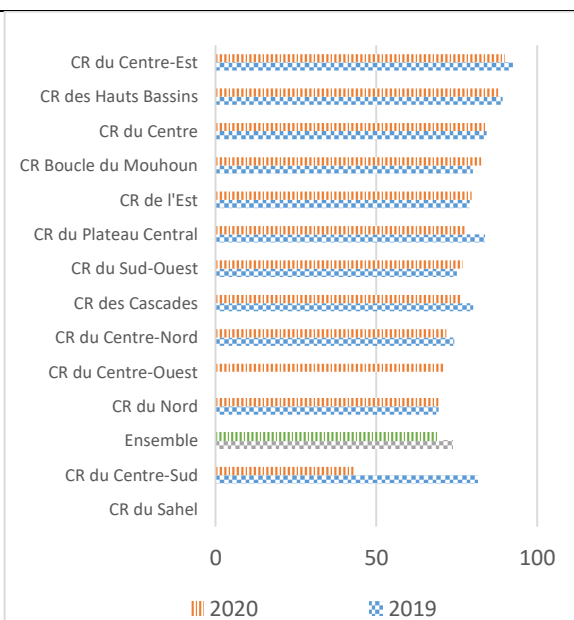


Tableau 4: Proportion des régions selon le nombre de sessions ordinaires tenues

Nombre de sessions	2019	2020
1	0	7,7
2	0	0
3	0	38,5
4 et plus	100	53,8
Total	100	100

Graphique 20: Taux de participation des conseillers régionaux aux sessions ordinaires en 2019 et 2020



Points saillants :

- Taux de tenue des sessions ordinaires de 41,3% pour les communes et 53,8% pour les régions ;
- Taux de participation des conseillers aux sessions ordinaires de 83% pour les communes et de 69,3% pour les régions.

Commentaire

En 2020, 41,3% des communes tiennent leurs quatre sessions ordinaires. Huit régions ont des taux supérieurs à cette moyenne nationale. La région du Centre-Sud enregistre le plus fort taux (57,9%) et le plus faible taux s'observe au niveau de l'Est (14,8%). 53,8% des régions tiennent leurs quatre sessions ordinaires en 2020.

Le taux de participation aux sessions ordinaires est de 83% pour les communes et de 69,3% pour les régions. La région du Centre enregistre le taux de participation des conseillers municipaux aux sessions ordinaires le plus élevé (89,6%). Le conseil régional du Centre-Est enregistre le plus fort taux de participation (90%).

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

III. Personnel des collectivités territoriales

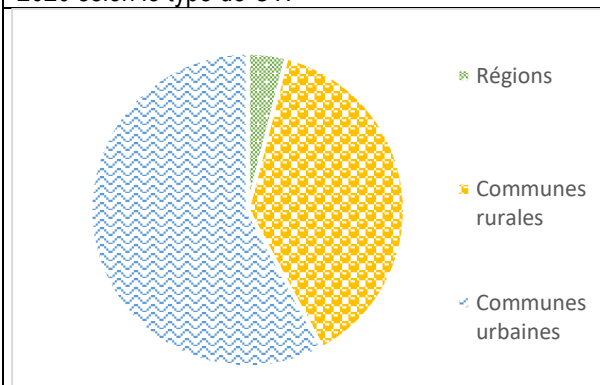
Tableau 5: Effectif moyen du personnel des CT en 2020

	Féminin	Masculin	Ensemble
Régions (CT)	2	5	7
Communes rurales	1	2	3
Communes urbaines	7	21	28
Ensemble des CT	2	5	7

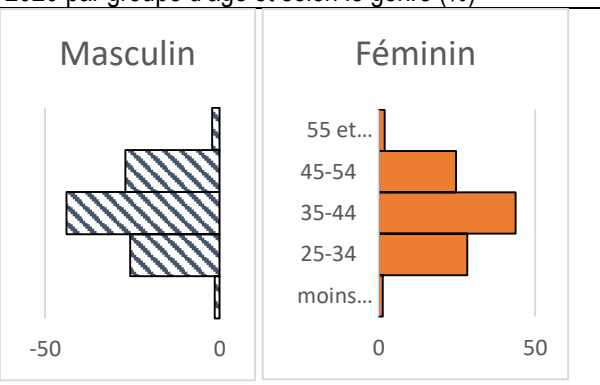
Tableau 6: Age moyen du personnel des CT en 2020

	Féminin	Masculin	Ensemble
Régions (CT)	39	41	41
Communes rurales	37	37	37
Communes urbaines	41	42	41
Ensemble des CT	40	40	40

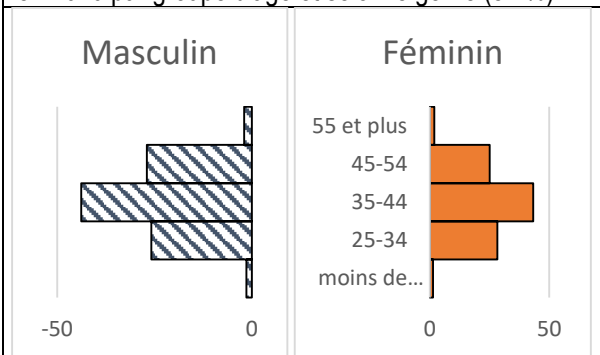
Graphique 21 : Répartition du personnel des CT en 2020 selon le type de CT.



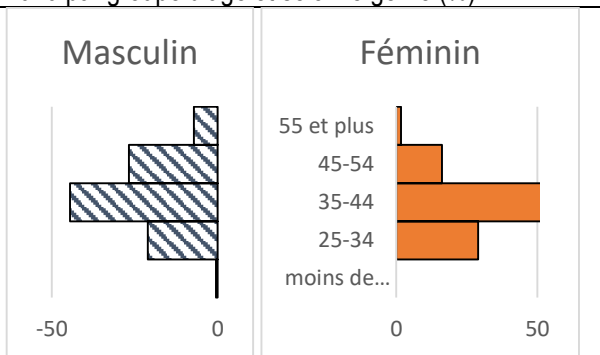
Graphique 22 : Répartition du personnel des CT en 2020 par groupe d'âge et selon le genre (%)



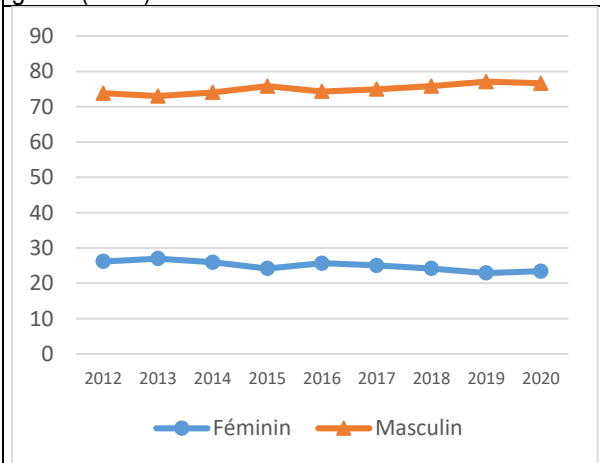
Graphique 23 : Répartition du personnel des communes en 2020 par groupe d'âge et selon le genre (en %)



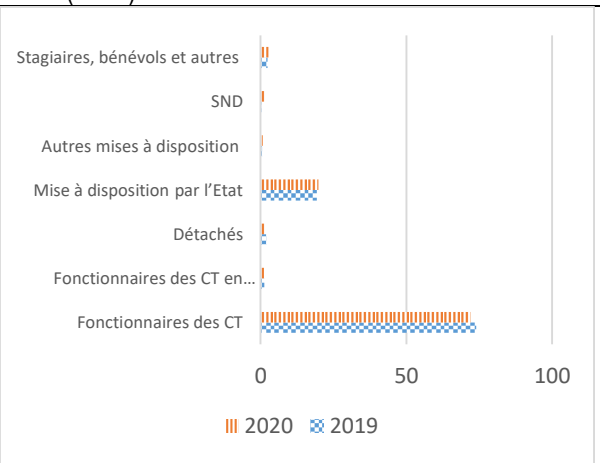
Graphique 24 : Répartition du personnel des régions en 2020 par groupe d'âge et selon le genre (%)



Graphique 25 : Evolution du personnel des CT selon le genre (en %) de 2012 à 2020



Graphique 26 : Evolution du personnel des CT selon le statut (en %) en 2019 et 2020



Points saillants :

- 7 agents en moyenne par collectivité en 2020 ;
- Plus de la moitié du personnel des CT dans les communes urbaines ;
- 72% du personnel des CT sont des fonctionnaires de CT.

Commentaire

En 2020, on enregistre 7 agents en moyenne par CT dont 28 dans les communes urbaines, 7 dans les régions et 3 dans les communes rurales.

L'âge moyen du personnel des CT est de 40 ans. Il est de 37 ans pour les communes rurales et 41 ans pour les communes urbaines et les régions. 43% du personnel a un âge compris entre 35 et 44 ans quel que soit le sexe. Les hommes représentent 76,6% du personnel.

Les communes urbaines enregistrent 58% du personnel des CT contre 4% dans les régions.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Personnel du service de la police municipale

Tableau 7: Nombre de communes disposant d'un service de police municipale par région		
Région	2019	2020
Boucle du Mouhoun	3	4
Cascades	2	2
Centre	1	2
Centre-Est	5	6
Centre-Nord	2	2
Centre-Ouest	2	3
Centre-Sud	3	3
Est	3	4
Hauts-Bassins	3	3
Nord	2	2
Plateau-Central	1	1
Sahel	3	3
Sud-Ouest	3	5
National	33	40

Tableau 8: Nombre moyen d'agents de la police municipale par commune et par région		
	2019	2020
Boucle du Mouhoun	9	8
Cascades	19	19
Centre	552	279
Centre-Est	13	12
Centre-Nord	15	15
Centre-Ouest	26	18
Centre-Sud	5	5
Est	21	17
Hauts-Bassins	91	91
Nord	22	22
Plateau-Central	10	10
Sahel	11	11
Sud-Ouest	11	7
National	35	30

Points saillants :

- 40 communes disposant d'un service de police municipale en 2020 ;
- En moyenne 30 agents de la police municipale par commune.

Commentaire

En 2020, 40 communes disposent d'un service de police municipale. Les communes rurales représentent 17,5% de ces communes. Les régions du Centre-Est et du Plateau-Central enregistrent respectivement 6 et une commune disposant d'un service de police municipale.

Le nombre moyen d'agents de police municipale est de 30 par commune. Cette moyenne se justifie par le fait que les communes à statut particulier disposent à elles seules de 729 agents (522 pour la commune de Ouagadougou et 181 pour celle de Bodo Dioulasso).

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

IV. Finances locales

Recettes totales des collectivités territoriales en millions de francs CFA

Tableau 9 : Recettes totales des communes urbaines						Tableau 10 : Recettes totales des communes rurales					
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
Moyenne	467	714	739	758	897	Moyenne	210	306	305	328	440
Min	125	206	180	173	237	Min	21	36	1	62	134
Quart1	289	466	485	500	531	Quart1	133	194	166	192	256
Médiane	395	636	628	626	750	Médiane	179	258	252	254	332
Quart3	491	857	909	881	969	Quart3	251	377	365	356	460
Max	1 741	1 990	2 238	1 886	4 014	Max	1 560	1 674	2 054	3 135	4 329
Totale	52 651	71 341	79 785	81 639	85 358	totale	62 835	90 828	91 220	99 152	128 796

Tableau 11 : Recettes totales des régions					
	2016	2017	2018	2019	2020
Moyenne	677	698	916	1 034	1 505
Min	163	49	295	210	684
Quart1	352	324	605	759	1 000
Médiane	443	578	763	990	1 230
Quart3	738	702	1 093	1 202	2 018
Max	2 296	2 716	2 550	2 242	3 443
Totale	8 795	9 071	8 895	13 438	19 569

Graphique 27 : Répartition des recettes totales par type de CT (en %).

Type de CT	Pourcentage (%)
Communes rurales	55,1
Communes urbaines	20,8
Communes à statut particulier	15,7
Régions	8,4

Points saillants

- Augmentation de la recette moyenne des communes et des régions entre 2019 et 2020 ;
- Plus de la moitié des recettes totales de l'ensemble des CT détenue par les communes rurales en 2020.

Commentaire

En dehors des communes à statut particulier, les recettes totales des CT augmentent de 25,5% en 2020 par rapport à 2019. Aussi, la moitié des communes urbaines, des communes rurales et des régions enregistre respectivement des recettes totales supérieures à 750, 332 et 1 230 millions de FCFA. La recette moyenne de l'ensemble des CT est de 533 millions de FCFA. Les recettes totales des CT sont comprises entre 134 et 4 320 millions de FCFA. Les communes rurales detiennent 55,1% des recettes de l'ensemble des CT.

Les communes à statut particulier représentent 20,8% des recettes totales des CT. Elles connaissent une croissance de 3,8% par rapport à 2019.

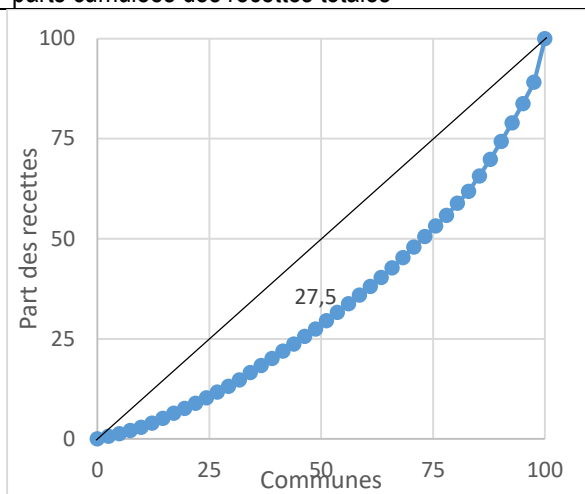
Note méthodologique :

15 collectivités territoriales n'ont pas pu transmettre leur données financières en 2020. L'analyse a été faite en excluant ces collectivités territoriales

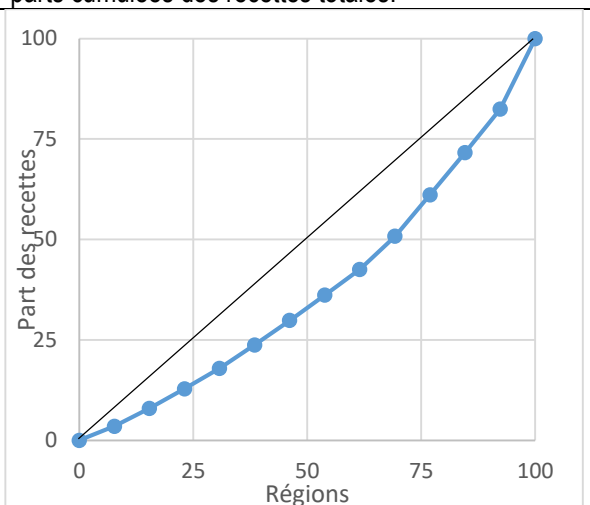
Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Répartition des CT en fonction des parts des recettes totales cumulées

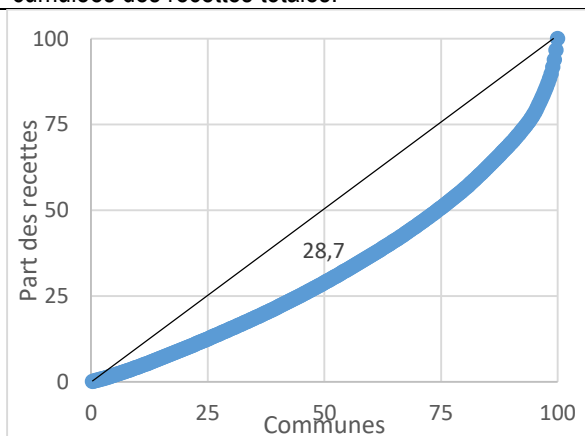
Graphique 28 : Proportion des communes urbaines et parts cumulées des recettes totales



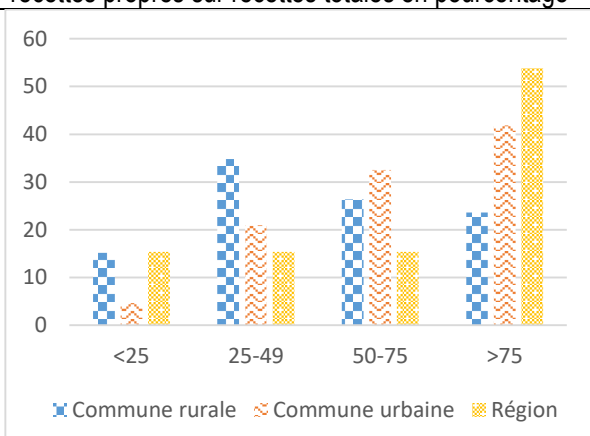
Graphique 29 : Proportion des collectivités régions et parts cumulées des recettes totales.



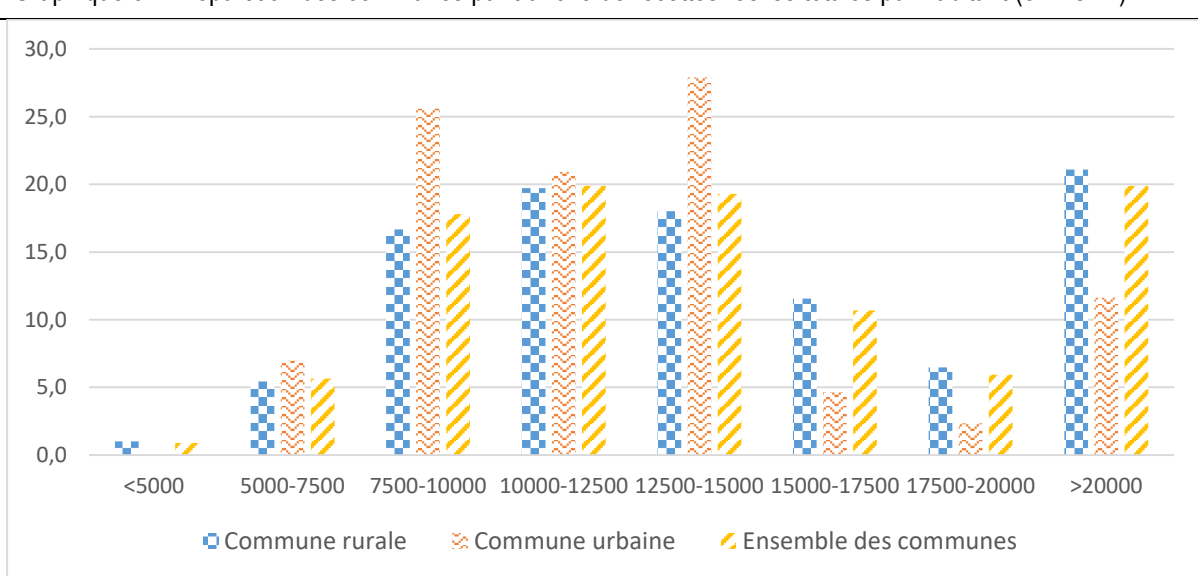
Graphique 30 : Proportion des communes rurales et parts cumulées des recettes totales.



Graphique 31 : Répartition des CT en fonction du ratio recettes propres sur recettes totales en pourcentage



Graphique 32 : Répartition des communes par tranche de recettes réelles totales par habitant (en FCFA).



Points saillants

- Inégale répartition des ressources entre les collectivités territoriales ;
- Plus de la moitié des régions réalisent un ratio recettes propres sur recettes totales supérieur à 75% ;
- Plus de la moitié des communes enregistrent des recettes réelles totales par habitant supérieures à 12 500 CFA.

Commentaire

L'analyse est faite en excluant les communes à statut particulier. La moitié des communes urbaines les moins nanties détiennent 27,5% des recettes totales des communes urbaines, celle des communes rurales est de 28,7% des recettes totales des communes rurales et enfin la moitié des recettes des régions est détenue par 30% des régions les plus nanties.

53,8% des régions réalisent un ratio recettes propres sur recettes totales supérieur à 75%. 50% des communes rurales et 74,5% des communes urbaines mobilisent au moins 50% de recettes propres sur recettes totales.

55,8% des communes enregistrent des recettes réelles totales par habitant supérieures à 12 500 CFA. Au niveau des communes rurales ce taux est de 57,1% et au niveau des communes urbaines 46,5%.

La proportion des CT dont les recettes propres atteignent au moins 50% de leurs recettes totales en 2018 est de 44% au niveau des communes rurales, 86% des communes urbaines et 39% des régions.

La moyenne des recettes réelles totales par habitant est passée entre de 2017 et 2018 de 7 608 à 11 152 francs CFA pour les communes rurales et de 7 737 à 12 044 francs CFA pour les communes urbaines. De plus, 26% des communes urbaines et 36% des communes rurales ont une recette totale par habitant supérieure à la moyenne nationale. Au niveau des communes à statut particulier, la moyenne de la recette totale par habitant est passée de 12 043 francs CFA en 2017 à 20 759 en 2018.

Note méthodologique :

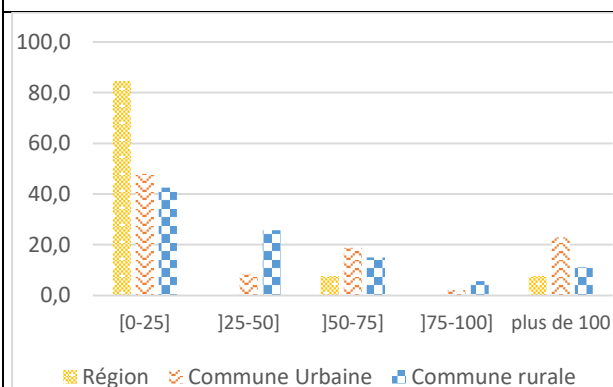
Les courbes de Lorenz présentent ici les pourcentages cumulés des communes et les pourcentages cumulés des ressources. Plus elles sont proches de la diagonale moins, il y a de disparité

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

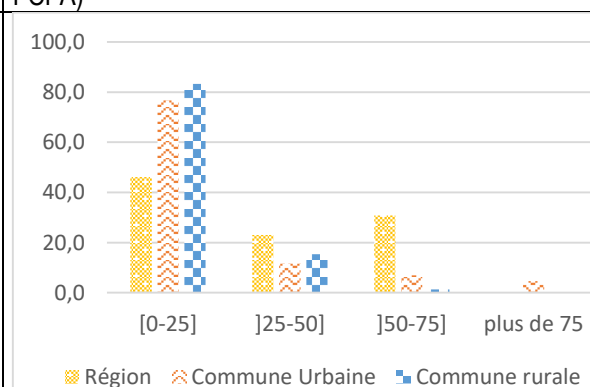
Appuis financiers aux collectivités territoriales.

Tableau 12 : Evolution des appuis financiers aux CT					
Nature	Indicateurs	Région	Commune urbaine	Commune rurale	Ensemble des CT
Appuis financiers des PTF	Montant moyen en 2020 (en million de FCFA)	46,5	114,6	52,8	60,2
	Variation 2020/2019 (en %)	75,2	126,0	119,8	118,3
	Variation 2019/2018 (en %)	-77	61	25	15
Subvention de l'ADCT (ex FPDCT)	Montant moyen en 2020 (en million de FCFA)	36,3	41,9	12,8	17,2
	Variation 2020/2019 (en %)	-29,4	38,5	-25,3	-13,8
	Variation 2019/2018 (en %)	26	14	10	12
Dotations financières de l'Etat (hors transferts liés aux compétences)	Montant moyen en 2020 (en million de FCFA)	646,7	145,8	94,4	121,3
	Variation 2020/2019 (en %)	138,3	2,4	56,8	54,7
	Variation 2019/2018 (en %)	1 802	181	166	200

Graphique 33 : Répartition des CT par tranche du concours financier des PTF en 2020 (millions de FCFA)



Graphique 34 : Répartition des CT par tranche de subvention de l'ADCT accordée en 2020 (millions de FCFA)



Points saillants :

- hausse des appuis financiers des PTF par CT ;
- baisse des subventions de l'ADCT par CT ;
- hausse des dotations financières de l'Etat (hors transferts liés aux compétences) par CT.

Commentaire

Le montant moyen de l'appui financier des PTF par CT est de 60 millions en 2020. Ce montant a doublé entre 2019 et 2020 soit une variation de 118%. La hausse est plus sensible au niveau des communes que dans les régions (126% pour les communes urbaines et 120% pour les communes rurales contre 75% pour les régions). Aussi, 43% des CT ont reçu au plus 25 millions.

Concernant les subventions de l'ADCT aux CT, le montant moyen est de 17 millions par CT en 2020. Il est en baisse de 14% par rapport à 2019. Cette baisse se constate essentiellement au niveau des communes rurales et dans les régions. Quant aux communes urbaines, elles enregistrent une hausse de 39% en moyenne. Par ailleurs, 17% des communes ont reçu une subvention de plus de 25 millions.

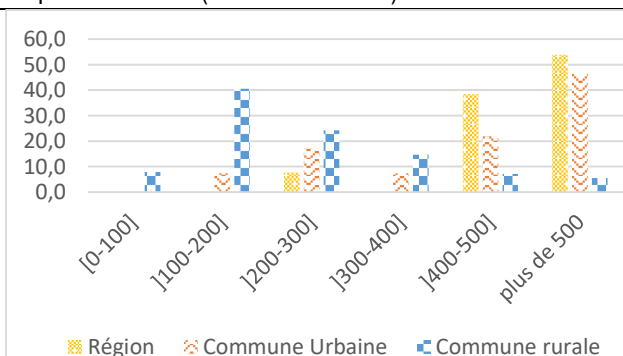
En outre, le montant moyen des dotations financières de l'Etat aux CT hors transferts liés aux compétences est de 121 millions. Ce montant a augmenté de 54% par rapport à 2019. Cette augmentation est faible au niveau des communes urbaines, soit 2,4%. Par contre au niveau des régions le montant moyen a plus que doublé, soit une variation de 138%.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

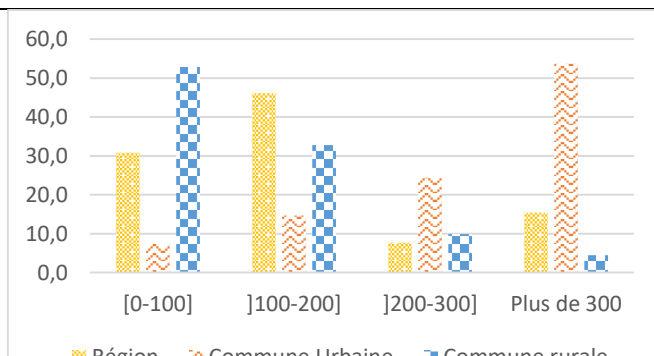
Dépenses des collectivités territoriales

Nature	Indicateurs	Région	Commune urbaine	Commune rurale	Ensemble des CT
Dépenses totales	Montant moyen en 2020 (en million de FCFA)	663,8	612,2	266,3	322,1
	Variation 2020/2019 (en %)	33,7	19,2	37,7	31,4
	Variation 2019/2018 (en %)	34,1	-6,4	-12,6	-9,0
Dépenses de fonctionnement	Montant moyen en 2020 (en million de FCFA)	214,0	394,6	141,5	174,1
	Variation 2020/2019 (en %)	-7,5	11,1	9,8	7,9
	Variation 2019/2018 (en %)	46,7	-4,6	1,5	0,7
Dépenses d'investissement	Montant moyen en 2020 (en million de FCFA)	500,8	267,9	156,5	182,6
	Variation 2020/2019 (en %)	45,8	29,6	51,4	45,9
	Variation 2019/2018 (en %)	35,2	-11,0	-12,2	-8,8

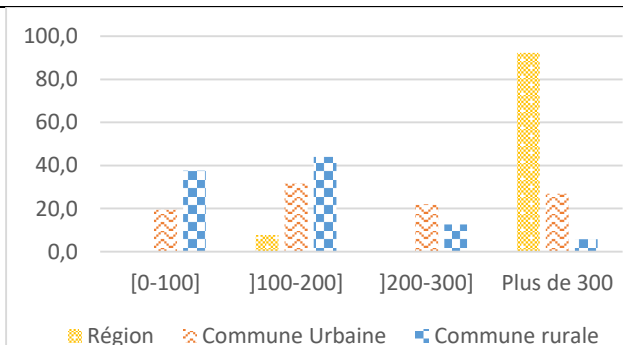
Graphique 35 : Proportion des communes par tranche de dépenses totales (millions de FCFA) en 2020



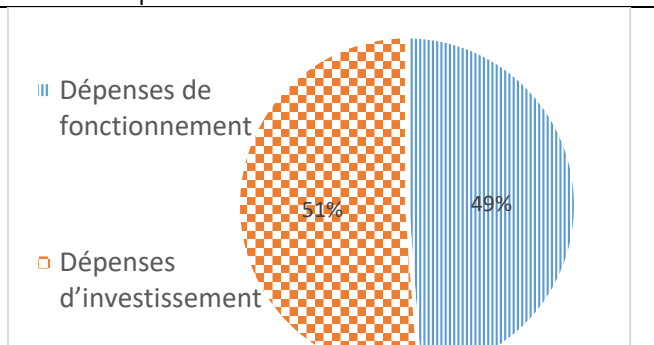
Graphique 36 : Proportion des CT par tranche de dépenses de fonctionnement en million de FCFA en 2020



Graphique 37 : Proportion des CT par tranche de dépenses d'investissement en 2018



Graphique 38 : Proportion des dépenses des collectivités territoriales par nature en 2020



Points saillants :

- hausse des dépenses totales par CT;
- 51% des dépenses des CT concernent les investissements.

Commentaire

En 2020, la moyenne des dépenses totales s'élève à 322 millions par CT. Ce montant croît de 31% par rapport à 2019. L'accroissement est plus sensible au niveau des communes rurales qui est de 38% contre 19% pour les communes urbaines et 34% pour les régions.

Les dépenses moyennes des CT au fonctionnement et aux investissements sont respectivement de 174 et 183 millions en 2020. Ces dépenses connaissent des augmentations de 8% et de 46% par rapport à 2019. La part des dépenses en investissement représente 51% des dépenses totales.

92% des régions, 27% des communes urbaines et 6% des communes rurales dépensent plus de 300 millions pour les investissements. Quant au fonctionnement, 15% des régions, 57% des communes urbaines et 4% des communes rurales dépensent plus de 300 millions.

Note méthodologique

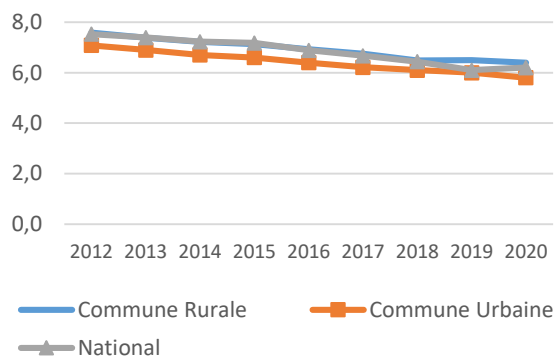
L'analyse est faite en excluant les communes à statut particulier du fait de l'importance de leurs dépenses.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

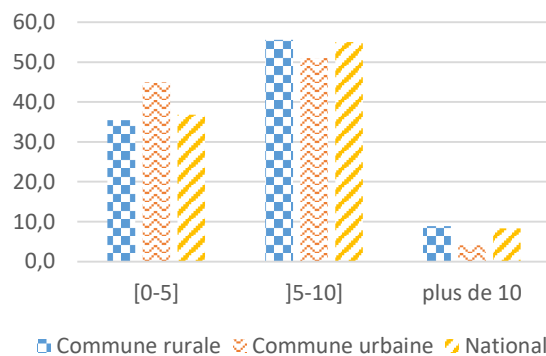
V. Santé

Les infrastructures sanitaires

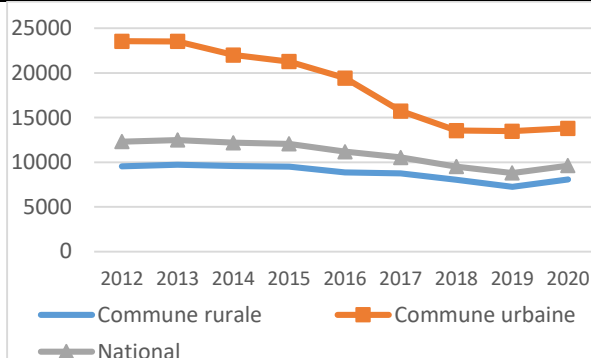
Graphique 39 : Evolution du rayon moyen d'action théorique par CSPS de 2012 à 2020



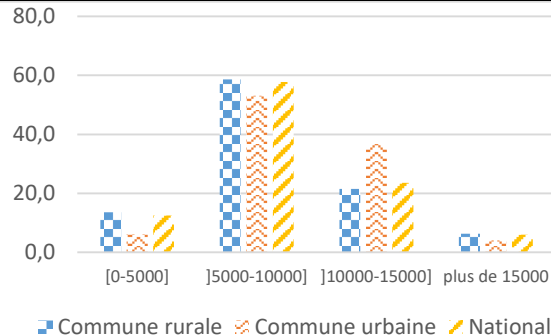
Graphique 40 : Répartition des communes par tranche du rayon moyen d'action théorique des CSPS (%) en 2020



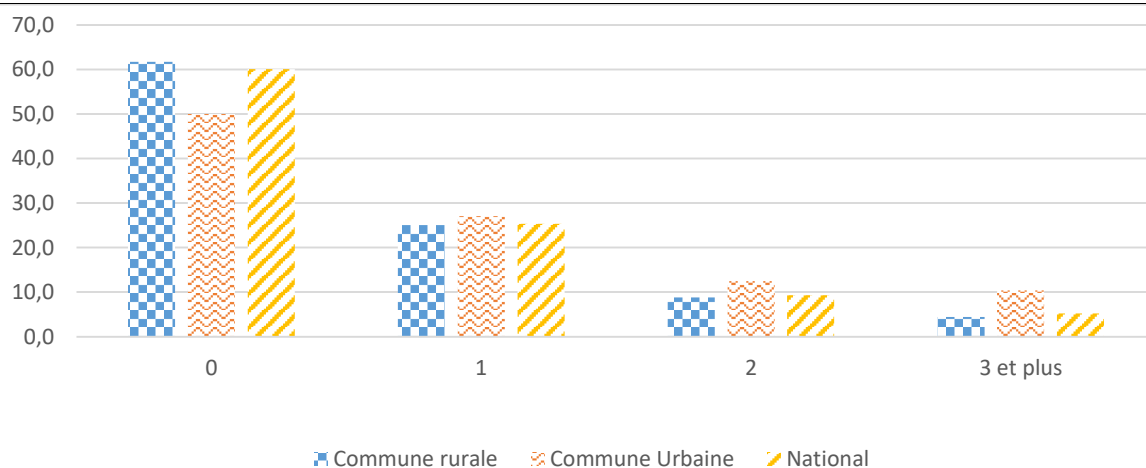
Graphique 41 : Evolution de la population moyenne par CSPS de 2012 à 2020



Graphique 42 : Répartition des communes par tranche du nombre d'habitants pour une formation sanitaire en 2020 (en %)



Graphique 43 : Répartition des communes en fonction du nombre de CSPS non fonctionnels en 2020 (en %)



Points saillants :

- Baisse du rayon moyen d'action théorique ;
- 37% des communes respectent la norme de 5 km ;
- Baisse du ratio population par CSPA entre 2012 et 2019.

Commentaire

Le rayon moyen d'action théorique (RMAT) des communes est en baisse depuis 2012. Il est passé de 7,5 km en 2012 à 6,2 en 2020. Cette tendance s'observe aussi bien dans les communes rurales que dans les communes urbaines. Malgré cette amélioration, la norme nationale fixée par le PNDES n'est pas atteinte. Par ailleurs, les populations de 37% des communes parcourent entre 0 et 5 km pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche.

Le ratio population par CSPA a baissé entre 2012 et 2019. En effet, il passe de 12 313 à 8 801 habitants par CSPA. Ce ratio connaît ensuite une légère hausse en 2020 (9 617 habitants par CSPA) qui pourrait s'expliquer par la fermeture de certains CSPA pour cause d'insécurité. Seulement 13% des communes respectent la norme de l'OMS qui est d'une formation sanitaire de base pour 5000 habitants.

40% des communes ont au moins un CSPA non fonctionnel en 2020. Selon le type de commune, cette proportion se présente comme suit : 38% des communes rurales et 50% des communes urbaines.

Note méthodologique

Le rayon moyen d'action théorique : exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre une formation sanitaire. Par similitude avec le Ministère de la santé, la méthode de détermination a pris en compte la superficie et le nombre de formation sanitaire de chaque commune.

Rayon moyen d'action = Racine carrée (superficie / (Pie * Nombre de formations sanitaires)).

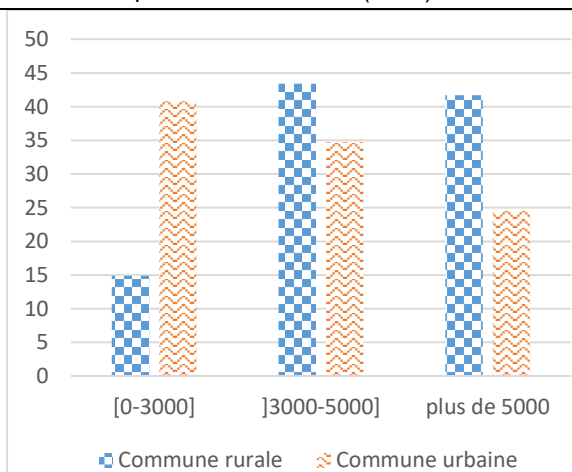
L'objectif PNDES est fixé à 5 km.

Habitants par formation sanitaire : c'est la population de la commune rapportée au nombre de formation sanitaire.

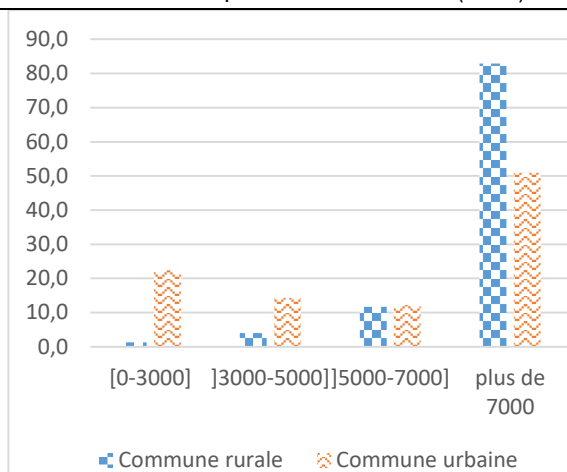
Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Les ratio population/personnel de santé

Graphique 44 : Répartition des communes par nombre d'habitants par infirmier en 2018 (en %)



Graphique 45 : Répartition des communes par nombre d'habitants par SFE/ME en 2018 (en %)



Points saillants :

- 58% des communes rurales et 75% des communes urbaines ont moins de 5000 Habitants pour un infirmier en 2018;
- 1% des communes rurales et 22% des communes urbaines ont moins de 3000 Habitants pour une SFE/ME en 2018.

Commentaire

En 2018, 58% des communes rurales et 75% des communes urbaines respectent la norme de l'OMS d'un infirmier pour 5000 habitants.

Pour le nombre d'habitants pour une SFE/ME, seulement 1% des communes rurales et 22% des communes urbaines respectent la norme de l'OMS qui est de un SFE/ME pour 3000 habitants.

Note méthodologique

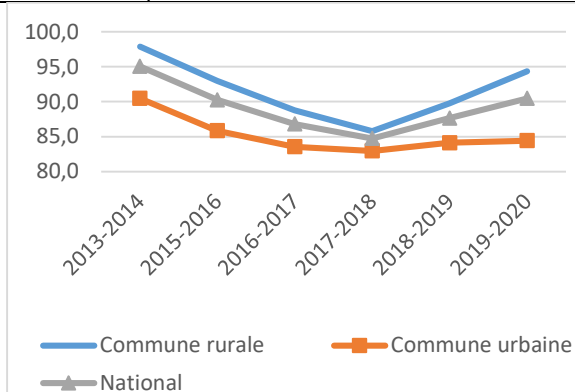
Infirmiers regroupent les infirmiers diplômés d'Etat et les infirmiers brevetés.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

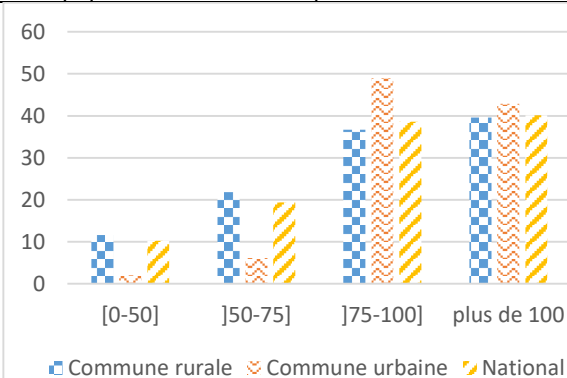
VI. Education

Ratio population scolarisable par salle de classe et le ratio nombre d'élèves par salle de classe

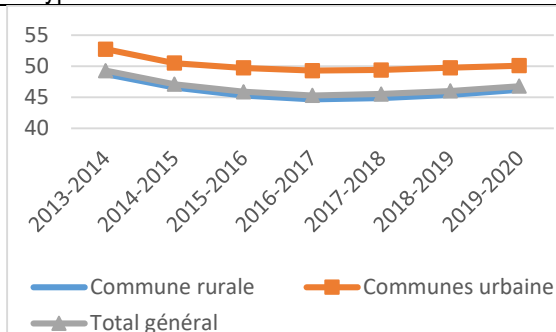
Graphique 46 : Evolution du ratio population scolarisable par salle de classe de 2014 à 2020



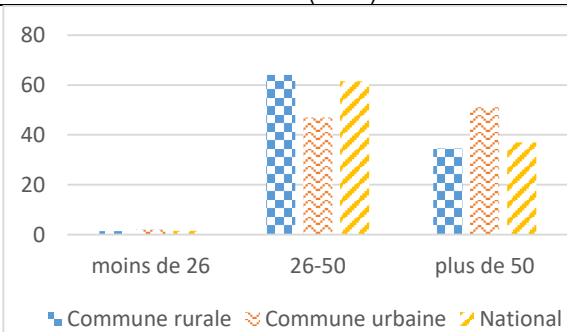
Graphique 47 : Répartition des communes selon le ratio population scolarisable par classe en 2020 en %



Graphique 48 : Evolution du ratio élèves/classe par le type de CT de 2014 à 2020



Graphique 49 : Répartition des Communes selon le ratio élèves/classe en 2020 (en %)



Points saillants :

- détérioration du ratio population scolarisable par salle de classe dans les communes rurales ;
- la norme de 50 élèves par classe respectée dans 63% des communes.

Commentaire

Entre 2018 et 2020, la population scolarisable par salle de classe s'est dégradée passant de 85 à 91. Cette situation est plus perceptible au niveau des communes rurales. Seulement 10% des communes ont un ratio population scolarisable par classe inférieur à 50. Aussi 2% des communes urbaines sont dans cette tranche.

Le ratio élèves par classe est de 47 en 2020. Ce ratio est resté constant de 2014 à 2020. Il est de 50 au niveau des communes urbaines et de 46 au niveau des communes rurales. Par ailleurs, 37% des communes ont un ratio supérieur à la norme nationale qui est de 50.

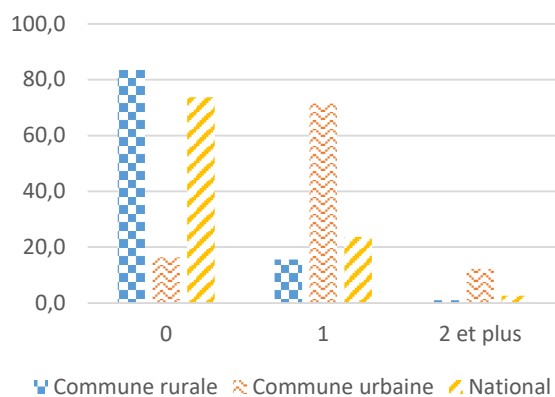
Note méthodologique

La population scolarisable correspond à la population en âge d'aller à l'école ; le groupe d'âge retenu est de 6 à 15 ans.

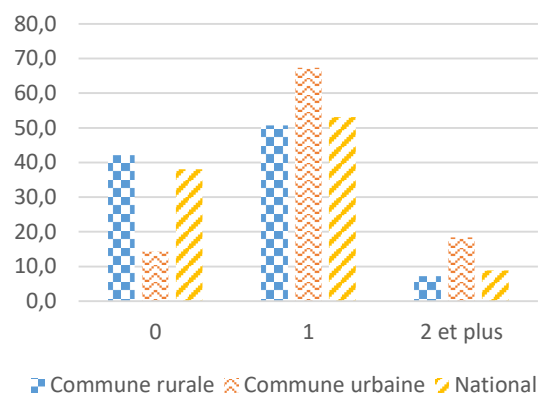
Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

VII. Culture, sports et loisirs :

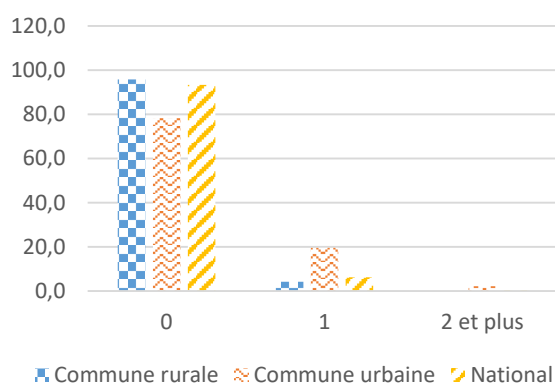
Graphique 50 : Répartition des communes en fonction du nombre de CLAC en 2020 (en %)



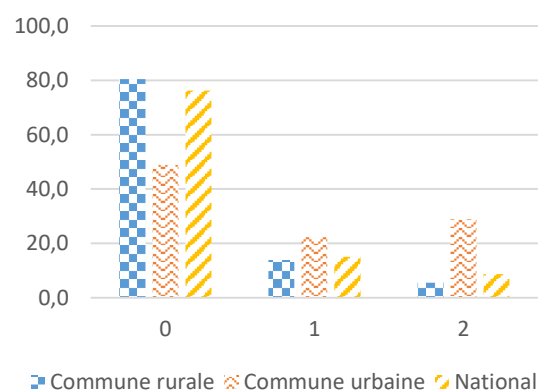
Graphique 51 : Répartition des communes en fonction du nombre de MJC en 2020 (en %)



Graphique 52 : Répartition des communes en fonction du nombre de musée en 2020 (en %)



Graphique 53 : Répartition des communes en fonction du nombre de sites touristiques et monuments en 2020 (en %)



Points saillants :

- forte proportion des communes rurales ne disposant pas de CLAC, de musées et de sites touristiques et monuments ;
- 62% des communes ont au moins une maison de jeunes et de la culture.

Commentaire

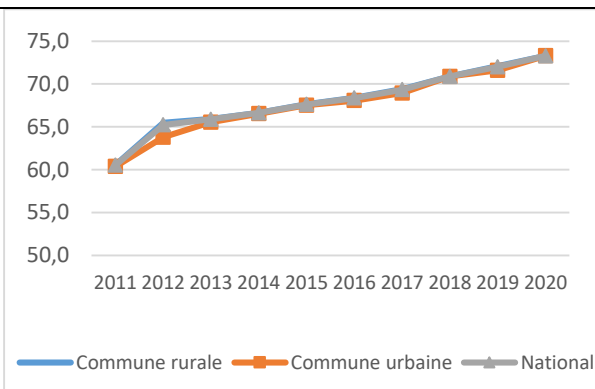
En 2020, la majeure partie des communes rurales ne disposent pas de CLAC, de musées et de sites touristiques et monuments. Elles représentent respectivement 83%, 96% et 81%. Quant aux communes urbaines, ces proportions sont de 16%, 78% et 49% dans le même ordre.

Pour ce qui est des maisons de jeunes et de la culture, 62% des communes en disposent. Cette proportion représente 58% des communes rurales et 86% des communes urbaines.

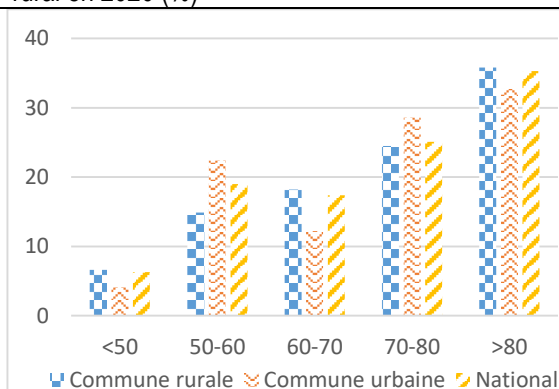
Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

VIII. Eau et assainissement

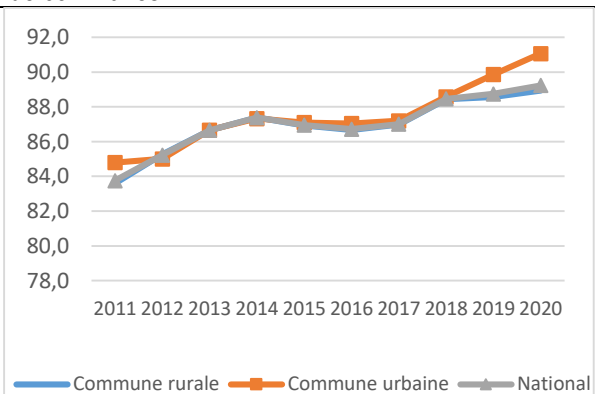
Graphique 54 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural selon le type de commune



Graphique 55 : Répartition des communes en fonction du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 2020 (%)



Graphique 56 : Evolution du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural par type de communes



Graphique 57 : Répartition des communes rurales en fonction du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural (%)

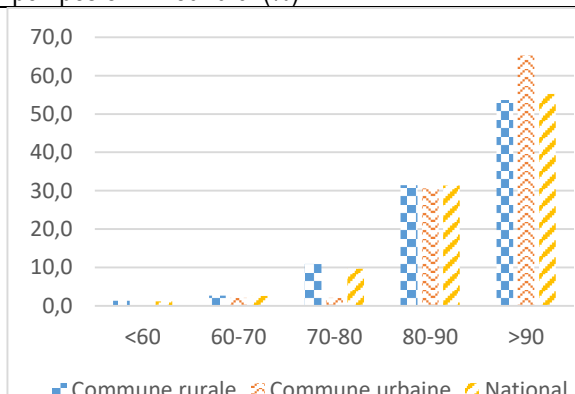
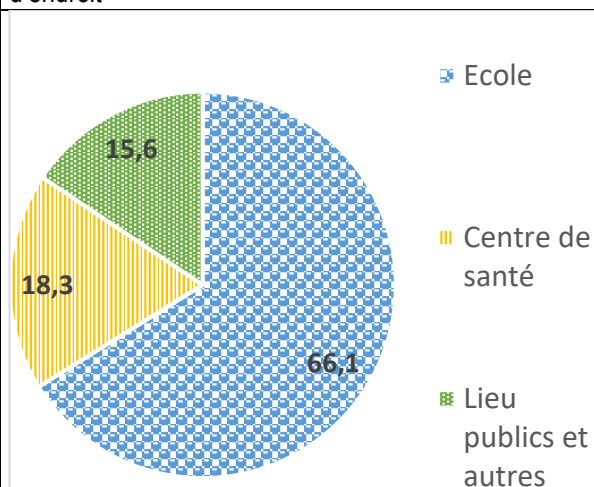


Tableau 14: Repartition des blocs de latrines par région

Région	Blocs de latrine (%)
Boucle du Mouhoun	11,6
Cascades	1,8
Centre	3,7
Centre-Est	4,6
Centre-Nord	12,0
Centre-Ouest	16,3
Centre-Sud	5,8
Est	4,4
Hauts-Bassins	10,8
Nord	9,3
Plateau-Central	8,8
Sahel	4,4
Sud-Ouest	6,4

Graphique 58: Repartition des blocs de latrines par type d'endroit



Points saillants :

- hausse du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural ;
- hausse du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural ;
- 16,3% des blocs de latrines dans les communes de la région du Centre-Ouest ;
- 66,1% des blocs de latrines dans les écoles.

Commentaire

Entre 2011 et 2020, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a évolué. Il est passé de 60,5 en 2011 à 73,3 en 2020. Cette évolution est sensiblement la même dans les communes urbaines que dans les communes rurales. Cependant, on enregistre 6,3% des communes qui ont un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural inférieur ou égal à 50% pour une cible de 69%.

Concernant le taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural, il est en progrès entre 2011 et 2020. Cette hausse est plus rapide au niveau des communes urbaines que des communes rurales à partir de 2018. On note que 55,3% des communes ont un taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural supérieur à 90% contre 1,1% des communes avec un taux inférieur ou égal à 60%.

En 2020, 1 468 blocs de latrines sont enregistrés avec une moyenne de 4 blocs par communes et un maximum de 33. Les communes de la région du Centre-Ouest detiennent 16,3% des blocs de latrines, suivi des régions du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun avec respectivement 12 et 11,6%. Selon les lieux de construction des blocs de latrines, 66% sont dans les écoles et 18,3% dans les centres de santé.

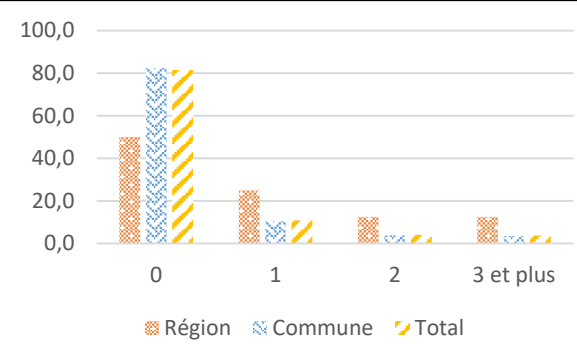
Note méthodologique :

Milieu rural : zone non couverte par l'ONEA (Ministère de l'eau et de l'assainissement).

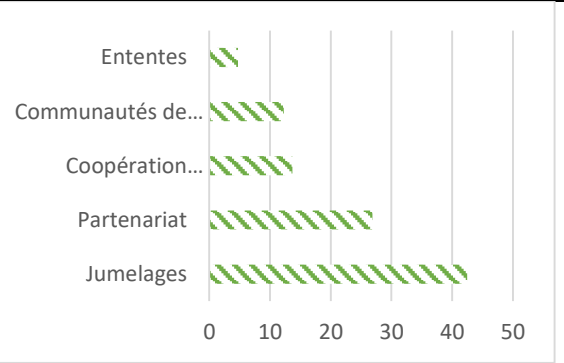
Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

IX. Coopération décentralisée

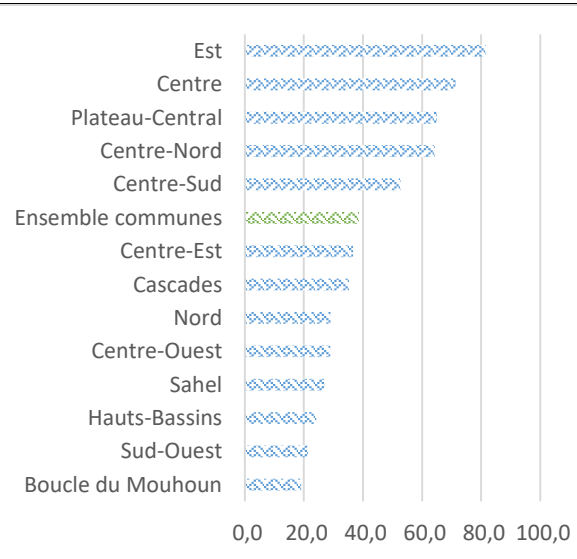
Graphique 59 : Proportion de CT selon le nombre de coopérations décentralisées entretenues en 2020



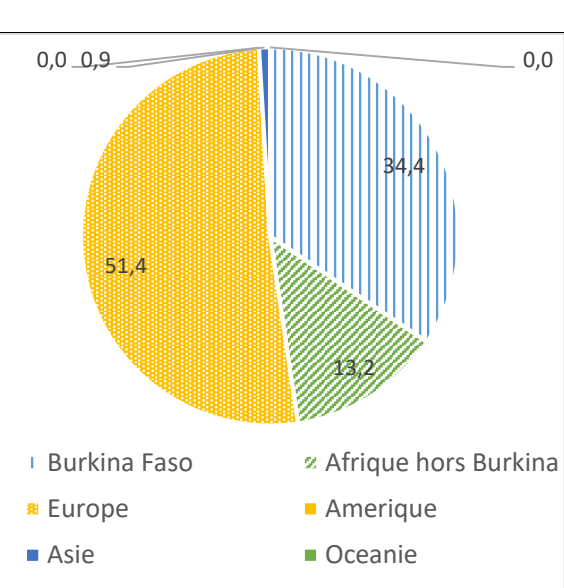
Graphique 60 : Proportion des coopérations décentralisées selon le type de coopération en 2020



Graphique 61 : Pourcentage de communes ayant au moins une coopération décentralisée selon les régions en 2020



Graphique 62 : Proportion des coopérations décentralisées selon le continent en 2020



Points saillants :

- Faible proportion des CT entretenant des relations de coopération décentralisée;
- La moitié de coopération décentralisée entretenue avec l'Europe.

Commentaire

En 2020, la plupart des CT déclarent n'avoir pas de relation de coopération décentralisée soit 82%. Seulement 18% de CT ont des relations de coopération décentralisée. Selon le type de coopération, le jumelage est le plus entretenu avec 43% des coopérations.

Concernant les communes ayant au moins une coopération décentralisée selon la région, l'Est occupe la première place avec un taux de 82% contre 19% pour la Boucle du Mouhoun.

Pour les coopérations décentralisées selon le continent, l'Europe occupe la plus grande proportion avec 51%. Par contre, aucune collectivité n'entretient de relation de coopération avec l'Océanie et l'Amérique.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

X. Infrastructures marchandes

Marchés

Tableau 15 : Nombre moyen de marché par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Taux de réponse	
				Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	4	2	4	97,6	100,0
Cascades	4	7	4	100,0	100,0
Centre	13	63	20	100,0	100,0
Centre-Est	3	6	4	83,3	100,0
Centre-Nord	3	6	3	84,0	100,0
Centre-Ouest	4	6	4	100,0	100,0
Centre-Sud	3	6	4	93,8	100,0
Est	4	2	4	90,9	100,0
Hauts-Bassins	4	18	5	96,7	100,0
Nord	3	3	3	92,6	100,0
Plateau Central	5	6	5	94,1	100,0
Sahel	3	4	3	90,9	100,0
Sud-Ouest	3	2	3	100,0	100,0
National	4	6	4	94,0	100,0

Tableau 16 : Proportion des marchés avec latrines par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région
Boucle Du Mouhoun	16,8	91,7	22,3
Cascades	10,9	30,0	16,0
Centre	19,2	66,7	40,4
Centre-Est	20,9	33,3	22,4
Centre-Nord	28,8	77,8	40,4
Centre-Ouest	20,7	52,2	25,2
Centre-Sud	51,0	27,8	44,8
Est	19,8	45,5	22,8
Hauts-Bassins	16,6	24,1	18,9
Nord	51,3	100,0	55,5
Plateau Central	22,9	41,2	26,0
Sahel	52,0	50,0	51,6
Sud-Ouest	17,6	83,3	22,5
National	24,2	51,7	29,7

Points saillants :

- Plus de marchés dans les communes du Centre ;
- 16% des marchés dans les Cascades ont des latrines.

Commentaire

En 2020, chaque commune dispose en moyenne de 4 marchés. Trois régions ont des communes avec plus de 4 marchés. Il s'agit du Centre avec 20 marchés , des Hauts Bassins et du Plateau-Central avec chacun 5 marchés.

Au niveau national, 30% des marchés ont des latrines. La plus grande proportion est observée dans la région du Nord suivie du Sahel avec respectivement 56% et 52%. La région des Cascades vient en dernière position avec 16%.

Selon le type de commune, 24% des marchés des communes rurales et 52% de ceux des communes urbaines ont des latrines.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Marchés à bétail

Tableau 17 : Nombre de communes pour un marché à bétail par région et par type de commune

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Taux de réponse	
				Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	2	1	2	100,0	100,0
Cascades	2	3	2	100,0	100,0
Centre	2	0	1	100,0	100,0
Centre-Est	2	1	2	83,3	100,0
Centre-Nord	1	1	1	96,0	100,0
Centre-Ouest	3	1	2	97,1	100,0
Centre-Sud	1	2	1	93,8	100,0
Est	1	0	1	95,5	100,0
Hauts-Bassins	6	1	4	96,7	100,0
Nord	2	1	2	85,2	100,0
Plateau Central	3	3	3	94,1	100,0
Sahel	1	1	1	90,9	100,0
Sud-Ouest	8	4	7	100,0	100,0
National	2	1	1	94,7	100,0

Tableau 18 : Proportion des marchés à bétail avec latrine par région et par type de commune

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région
Boucle Du Mouhoun	39,1	80,0	46,4
Cascades	22,2	100,0	30,0
Centre	100,0	22,2	41,7
Centre-Est	40,0	50,0	43,8
Centre-Nord	63,2	33,3	56,0
Centre-Ouest	45,5	75,0	53,3
Centre-Sud	36,4	0,0	30,8
Est	48,6	41,7	46,8
Hauts-Bassins	20,0	100,0	50,0
Nord	58,3	50,0	55,6
Plateau Central	66,7	0,0	57,1
Sahel	48,1	66,7	51,5
Sud-Ouest	33,3	0,0	25,0
National	47,1	48,4	47,5

Points saillants :

- 7 communes pour un marché à bétail dans le Sud-Ouest ;
- Près de la moitié des marchés à bétail ont des latrines.

Commentaire

On enregistre en moyenne un marché à bétail pour une commune en 2020 au niveau national. Cependant, des disparités existent entre les communes. Cinq des 13 régions ont en moyenne un marché à bétail par commune, notamment, les régions du Centre, du Centre-Nord, du Centre-Sud, de l'Est et du Sahel. En outre, la région du Sud-Ouest se démarque avec un marché pour 7 communes.

48% des marchés à bétail ont des latrines. Les régions du Plateau-Central et du Centre-Nord ont les plus grandes proportions avec respectivement 57% et 56%, tandis que le Sud-Ouest a la plus faible proportion avec 25%.

Selon le type de communes, les marchés à bétail des communes urbaines des régions du Centre-Sud, du Plateau-Central et du Sud-Ouest n'ont pas de latrines.

Note méthodologique :

Les communes urbaines des régions du Centre et de l'Est ont plus d'un marché à bétail pour une commune.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Boutiques de rue et abattoirs

Tableau 19 : Nombre moyen de boutiques de rue par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Répondants en 2020	
	2020	2020	2020	Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	42	84	48	95,1	100
Cascades	32	57	37	100	100
Centre	56	409	106	100	100
Centre-Est	12	57	20	95,8	83,3
Centre-Nord	28	92	36	88	100
Centre-Ouest	26	58	29	97,1	100
Centre-Sud	31	38	32	93,8	100
Est	34	114	45	86,4	60
Hauts-Bassins	29	215	46	100	100
Nord	52	61	53	85,2	100
Plateau Central	22	64	27	94,1	66,7
Sahel	46	104	56	86,4	100
Sud-Ouest	21	120	35	100	100
National	32	88	40	93,7	91,8

Tableau 20 : Nombres d'abattoirs et abattoirs avec latrine par type de communes et par région

Région	Rurales		Urbaines		Ensemble région		Répondants	
	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	0,2	30,0	0,8	100,0	0,3	50,0	97,6	100,0
Cascades	0,1	0,0	0,3	100,0	0,2	33,3	92,9	100,0
Centre	1,2	42,9	2,0	100,0	1,3	55,6	100,0	100,0
Centre-Est	0,4	22,2	1,0	100,0	0,5	50,0	79,2	83,3
Centre-Nord	0,5	36,4	2,3	42,9	0,7	38,9	88,0	100,0
Centre-Ouest	0,6	15,0	0,8	100,0	0,6	26,1	100,0	100,0
Centre-Sud	0,3	40,0	0,7	50,0	0,4	42,9	93,8	100,0
Est	0,4	11,1	0,8	75,0	0,5	30,8	90,9	100,0
Hauts-Bassins	0,2	0,0	1,0	33,3	0,3	12,5	96,7	100,0
Nord	0,4	55,6	1,0	100,0	0,5	69,2	81,5	100,0
Plateau Central	0,3	20,0	0,7	50,0	0,4	28,6	88,2	100,0
Sahel	0,8	20,0	1,0	100,0	0,8	36,8	81,8	100,0
Sud-Ouest	0,2	20,0	0,8	66,7	0,3	37,5	100,0	100,0
National	0,4	25,0	0,9	77,3	0,5	39,7	91,7	98,0

Points saillants :

- 40 boutiques de rue en moyenne par commune ;
- un abattoir pour deux communes en moyenne ;
- faible proportion des abattoirs avec latrine dans les Hauts-Bassins.

Commentaire

En 2020, la moyenne de boutiques de rue est de 40 par commune. Les communes de six régions ont une moyenne de boutiques de rue supérieure à la moyenne nationale. Cette moyenne est de 88 pour communes urbaines et de 32 pour les communes rurales. Le Centre-Est est la région qui a la plus faible moyenne de boutiques de rue avec 20 boutiques par commune.

Pour ce qui est des abattoirs, on enregistre un abattoir pour deux communes en moyenne. Seules les communes de la région du centre ont chacune en moyenne un abattoir.

40% des abattoirs ont des latrines. La plus grande proportion s'observe dans le Nord avec 69% contre 13% pour les Hauts-Bassins. Par ailleurs, les abattoirs des communes rurales des régions des Cascades et des Hauts-Bassins n'ont pas de latrines.

Note méthodologique

Les aires d'abattages ne sont pas prises en compte.

Source statistique : Annuaire statistique 2020 de la décentralisation DGESS/MATD.

Glossaire

Alphabétisé en langue nationale : individu qui sait lire et écrire dans une langue nationale uniquement.
Charges de personnel : dépenses constituées des dépenses de personnel, des frais de transport des administratifs à l'intérieur et à l'extérieur et des frais de missions du personnel.
Charges des élus locaux : indemnités, frais de mission et frais de transport à l'intérieur et à l'extérieur du pays dus aux élus locaux.
Collectivité Territoriale : subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et l'autonomie financière.
Commission foncière villageoise : structure villageoise de prévention des conflits en ce sens qu'elle permet à la délimitation des champs, au recensement des sites traditionnels et à l'élaboration des chartes foncières villageoises.
Communauté de communes et communauté de régions : La communauté de communes ou de régions est un établissement public de coopération intercommunale ou interrégionale regroupant plusieurs communes ou plusieurs régions sans enclave.
Conseil villageois de développement : structure de développement local par la participation organisée de l'ensemble des forces vives du village. Il est institué dans chaque village de la commune rurale ainsi que dans les villages rattachés à la commune urbaine un CVD.
Conseiller municipal : personne physique, élue conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso. Il fait partie du conseil municipal, dont le rôle est de statuer sur les affaires de la commune sans favoriser aucun intérêt particulier.
Coopération Décentralisée : ensemble de relations non gouvernementales qui unissent des collectivités, les communautés ou associations et comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat, etc.
Coopération transfrontalière : acte par lequel une ou plusieurs collectivités territoriales frontalières nationales et celles des pays limitrophes, de même niveau et sans enclave, instituent entre elles des relations de coopération sur des questions d'intérêts transfrontaliers. La coopération transfrontalière peut se faire au moyen d'organismes dotés ou non de la personnalité juridique.
Dépenses d'entretien courant : montant affecté par les collectivités territoriales à l'entretien de leurs biens mobiliers et immobiliers.
Dépenses d'investissement : montant destiné à la réalisation des projets identifiés dans le plan de développement de la collectivité territoriale.
Dotations de l'Etat : dotations globales de fonctionnement et d'équipement, participations de l'Etat, subventions sur les taxes, sur les produits pétroliers et les subventions sur salaires des agents des provinces ex-collectivités territoriales.
Dotations globales : ensemble de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation globale d'équipement (DGE).
Entente : acte par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, des relations de coopération à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs, des ouvrages et des institutions d'utilité publique.

Epargne : économie réalisée par une collectivité sur ses recettes de fonctionnement. C'est une source interne de financement des investissements.
Jumelage : moyen par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, ou entre elles et des collectivités territoriales étrangères, des relations de coopération sans limite dans le temps en vue de la réalisation d'un idéal commun.
Max : Le maximum est la plus grande valeur d'un ensemble de valeurs.
Médiane/Quart2 : La médiane d'un ensemble de valeurs est une valeur x qui permet de couper l'ensemble des valeurs en deux parties égales, mettant d'un côté une moitié des valeurs qui sont toutes inférieures ou égales à x et de l'autre côté l'autre moitié des valeurs qui sont toutes supérieures ou égales à x.
Min : Le minimum est la plus petite valeur d'un ensemble de valeurs.
Moyenne : Elle exprime la valeur qu'aurait chacun si le partage était équitable.
Niveau post primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe post primaire (de la 6e à la 3e ou niveaux équivalents).
Niveau primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus l'école primaire.
Niveau secondaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe du second cycle (de la seconde à la terminale ou de niveaux équivalents).
Niveau supérieur : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une école supérieure (université et institut).
Non alphabétisé : individu ne sachant ni lire ni écrire dans aucune langue.
Partenaires techniques et financiers : structures, associations ou Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou encore personnes ressources qui apportent un soutien technique, matériel et/ou financier.
Partenariat : forme de coopération qui lie les collectivités territoriales burkinabè ou leurs groupements avec les collectivités territoriales étrangères, les regroupements de collectivités territoriales nationaux ou étrangers, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile en vue de la réalisation de projets de développement local.
Produits fiscaux ou fiscalité partagée : ensemble des impôts, taxes, contributions directes, des impôts et taxes indirects. Pour les communes, ces recettes représentent les prélèvements obligatoires effectués sur les contribuables. Pour les régions/collectivités, ces produits représentent la part qui leur est reversée par l'ensemble des communes de leur ressort territorial.
Quart : Les quartiles d'un ensemble de valeurs sont les valeurs x (X1 ;X2,X3 et X4) qui permettent de couper l'ensemble des valeurs en quatre parties égales, mettant de chaque côté 25% des valeurs qui sont comprises entre le (Minimum et X1),(le Minimum et X2), (le Minimum et X3) et entre (le minimum et X4) .
Recettes ou ressources propres des collectivités territoriales : ressources mobilisées par les collectivités territoriales elles-mêmes. Elles sont constituées des impôts, des taxes, des ressources du patrimoine et des activités commerciales et d'autres ressources. Ces autres ressources comprennent les redevances et contributions diverses selon les textes en vigueur.
Région : la région du point de vue de la déconcentration constitue le premier niveau de la représentation de l'Etat. Le territoire de la région couvre une ou plusieurs provinces. Du point de vue de la décentralisation, la région constitue le premier niveau de collectivités territoriales. Son siège est le conseil régional.
Ressources financières des collectivités territoriales : ressources constituées de recettes propres, de dotations budgétaires de l'Etat et de toutes autres contributions (art 38, CGCT).

En sus des appuis financiers de l'Etat, les collectivités territoriales bénéficient d'autres ressources financières composées de dons, legs et des emprunts. Egalement, la coopération décentralisée permet aux collectivités territoriales de mobiliser d'importantes ressources financières.
Secteur primaire : ensemble des activités de production et d'exploitation des ressources primaires (pêche, chasse, agriculture, élevage, etc.).
Subvention : aide financière directe ou indirecte allouée par une personne publique en vue de financer une activité d'intérêt général.
Subventions reçues et participations (ONG, Projet, ...) : ressources financières accordées aux collectivités territoriales par les ONG, projets et programmes de développement partenaires.
Subventions d'investissement : ressources accordées unilatéralement par un organisme public, en principe en vue de financer l'acquisition d'immobilisation.
Tableau de bord : outil de gestion qui présente la synthèse des activités et les résultats des organisations publiques et privées par processus à travers des indicateurs.
Transferts financiers liés aux compétences : sommes transférées aux collectivités territoriales par l'Etat et destinées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement en accompagnement des compétences transférées.

Equipe de la DGESS chargée de l'élaboration du tableau de bord de la décentralisation

Nom et prénom (s)	Fonction	Contacts
MOYENGA Adama	Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles	Tel :76 79 98 17/70 35 60 47 Mail :adama_moyenga@yahoo.fr
RAYAISSE/NIKIEMA Madeleine	Directrice des Statistiques Sectorielles	Tel :76 44 04 70/60 11 65 79 Mail :madeleinenikiema@yahoo.fr
KEITA/SAWADOGO Maminata	Chef de Service de gestion et de diffusion des statistiques	Tel :71 93 84 65/77446140 Mail :mamisaw19@yahoo.com
KOUDA Danioudou	Chef de Service de la Collecte et de la production des Données	Tel :70 39 42 77/ 76 90 53 22 Mail :zinewende7@gmail.com
KABORE/MALO D. Virginie	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles	Tel :70095219/79402669 Mail : virginiediamalo@gmail.com
BELEMKOABGA Olivier	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles	Tel :71 04 28 50/78 69 42 79 Mail :belemk0000@gmail.com
GANSAORE Serge Pacôme	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles	Tel :64 95 34 58/78 40 42 45 Mail :ganpacome@gmail.com
DAYAMBA Djadama Jules	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles	Tel :74 31 50 65/71 78 88 44 Mail :julesdayamba4@gmail.com
SORE Ibrahim	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles	Tel :76 50 30 80/70 23 91 41 Mail :soreibrahim244@gmail.com